

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 01 MARS 2013 A 09 H 30
(Convocation du 22 février 2013)

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme **BOST** et M. **BRON** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES 26 OCTOBRE ET 23 NOVEMBRE 2012

Les procès verbaux des séances des 26 octobre 2012 et 23 novembre 2012 ont été adoptés sans observation.

AFFAIRES RETIREES

Les affaires suivantes ont été retirées :

M. BENOIT

2013/2/ 7 Bordeaux Aéroport - MIPNET INDUSTRIES - Aide à l'Investissement Immobilier - Décision - Autorisation

M. TOUZEAU

2013/2/ 59 Mise en vente par adjudication d'immeubles communautaires constituant des délaissés d'opération - Autorisation - Décision

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la voirie

- Arrêté n°2012/2256 du 17 décembre 2012 – LORMONT – Avenue de Paris/rue François Villon – Déclassement d'une emprise de 1380 m².
- Arrêté n°2013/005 du 3 janvier 2013 – AMBARES ET LAGRAVE – Rue du Clos de Lousteauneuf – Approbation du plan d'alignement et classement d'office d'une voie.
- Arrêté n°2013/004 du 3 janvier 2013 – AMBARES ET LAGRAVE – Rue Georges Clemenceau – Approbation du plan d'alignement d'une voie.
- Arrêté n°2013/003 du 3 janvier 2013 – BORDEAUX – Rue Germaine Taiffeferré – Classement de voie.
- Arrêté n°2013/113 du 22 janvier 2013 – PESSAC – Avenue Montesquieu – Déclassement d'une emprise de 11m².
- Arrêté n°2012/2286 du 19 décembre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société OMEGA BATIMENT, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, rue de Saintonge, pour les besoins du chantier Lycée Sainte Famille – A titre gratuit.

- Arrêté n°2013/19 du 18 janvier 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société EIFFAGE CONSTRUCTION, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, quai de Bacalan, pour les besoins du chantier Nautilus – A titre gratuit.

POLE ADMINISTRATION GENERALE
Direction Bâtiments et Moyens

- Convention occupation locaux scolaires école Marcel Pagnol à Lormont par les enfants fréquentant l'ALSH durant l'année scolaire 2012/2013.

POLE DYNAMIQUES URBAINES
Direction foncier

- 2012/2041 du 21/11/2012 - Arrêté d'indemnisation Tramway - BEGLES – rue Alexis Labro – M. et Mme GONZALEZ - 606 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2012/2042 du 21/11/2012 - Arrêté d'indemnisation - PESSAC – 9 avenue du haut Lévêque – M. et Mme PLAUD et la Société Clear Channel France - 2 212,60 € - 67.6718002.KD00.
- 2012/2228 du 13/12/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BLANQUEFORT – 42 boulevard Alcide Lançon – Indivision M. ROQUEFEUIL, Mme TORRECILLAC – M. OUHENDI, Mme LARBI - 1 782 € - 21.242.8220.TN00.VB05604.
- 2012/2229 du 13/12/2012 - Arrêté d'acquisition gratuitement - BLANQUEFORT – 2 rue de Campot – M. et Mme DONEY - 21.2112.8220.TN00.VB05604.
- 2012/2230 du 17/12/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – 35 rue de bordeaux – SAS – CVBG Dourthe-Kressmann - 10 536 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2012/2231 du 17/12/2012 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – 12 rue Michel Montaigne - Mme DOMENET Lucette et M. DOMENET Laurent - 30 € - 21.2112.8220.TN00.VB056.
- 2012/2232 du 17/12/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - BLANQUEFORT – 6 rue de Camerouge – M. FAYOLLAS - 8 330 € - 21.2112.8220.TN00.VB056.
- 2012/2233 du 14/12/2012 - Arrêté 2011/982 du 10/06/2011 annulé - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux – Tramway - BEGLES – diverses parcelles – Commune - 45 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/2251 du 14/12/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - LE TAILLAN MEDOC – avenue de la Boétie – M et Mme CHARRIER - 10 760,61 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.

- 2012/2252 du 17/12/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - LE TAILLAN MEDOC – avenue de la Boëtie - 4970 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2012/2253 du 17/12/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BLANQUEFORT – 53 boulevard Alcide Lançon – conjoints DUSSOCHAUD-BELOT - 10 52,70 € - 21.2112.8220.TN00.VB05604.
- 2012/2254 du 17/12/2012 - Arrêté d'acquisition gratuitement - LE BOUSCAT – 485-487 avenue d'Eysines – Commune - 21.2112.8220.TN00.VB069.
- 2012/2255 du 17/12/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 16 rue de Camerouge – M. RENOUIL - Melle DUCASSE - 21.2112.8220.TN00.VB05604.
- 2012/2259 du 19/12/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 26 rue Raymond Poincaré - Melle LAGRAVE et M. LAGRAVE - 9 459,95 € - 21.2112.8220.TM00VB550.
- 2012/2260 du 19/12/2012 - Echange parcellaire sans soulte + travaux - MERIGNAC-40 rue du Béarn – M. et Mme FRERE - 7 700 € - 21.2111.8220.HB16.TN00 - 23.2315.8220.HB16.TN00.
- 2012/2261 du 19/12/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 18 avenue Jean Jaurès – M. CAZENEUVE - 53 651,93 € - 21.2115.8220.TM00.HB18.
- 2012/2262 du 19/12/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – chemin Profond – M. SEGUY - 14 000 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- 2012/2275 du 18/12/2012 – DPU - LE HAILLAN – 16 rue de Los Héros – M. MEYRE - 430 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2012/2277 du 19/12/2012 – Modification d'indemnité pour déplacement panneau publicitaire – BLANQUEFORT – 124 avenue du XI Novembre – M. ROUX – 1 920,77 € - 21.2112.8220.TC00.VCA00.
- 2012/2283 du 20/12/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 39 rue de Magnol – M. et Mme KINOWSKI – 19 606,80 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2012/2326 du 28/12/2012 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 29 rue du Bas Brion – M. et Mme PILORGET - 4 500 € - 21.2112.8220.TM00.VCA00.
- 2013/1 du 07/01/2013 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 84 avenue Louis Berthou -SCI SAINT AMAN - 68 700 € - 21.2112.8220.TK00.VCA00.
- 2013/2 du 07/01/2013 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 23-25 rue des Etuves – Mme BETIS Gisèle – Mme BETIS Nicole - 12 000 € - 21.2112.8220.TK00.VB06304.
- 2013/46 du 09/01/2013 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – angle de l'avenue du Taillan Médoc et de l'avenue de l'Hippodrome – M. LAFARGUE - 10 500 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.

- 2013/47 du 09/01/2013 - Arrêté de servitude définitive de passe gratuite - BEGLES – rue Alexis Labro – SA CHOCOLATERIE D'AQUITAINE - 21.2112.8310.TE00.PD00.
- 2013/48 du 09/01/2013 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 38 rue Michel Montaigne M et Mme BERNARD - 1 200 € - 21.2112.8220.TN00.VB056.
- 2013/49 du 09/01/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - PESSAC – allée Georges Brassens et allée du Baron Sarget – SARL Demeures Espaces - 21.2112.8220.TM00.VB0281.
- 2013/50 du 09/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - TALENCE – 283 rue Frédéric Sévène – Maison de santé Protestante de Bordeaux Bagatelle - 35 024 € - 21.2112.8220.TM00.VB522.
- 2013/52 du 09/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – tramway - EYSINES – avenue de Magudas – SCI Quartier Saint Pé - 52 065,26 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/54 du 17/01/2013 - Arrêté de servitude d'assainissement définitive gratuite - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Brignon – M. et Mme ARENTS - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.UF.
- 2013/65 du 17/01/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - PAREMPUYRE – route de Bordeaux – SA Vignobles Clément FAYAT - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/69 du 17/01/2013 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 17 bis avenue Georges Clémenceau M. et Mme L'HOSPITAL - 21.2112.8220.TM00.VCA00.
- 2013/70 du 17/01/2013 - Arrêté de servitude définitive d'assainissement gratuite - PAREMPUYRE – allée des Pêcheurs – M. et Mme IDDIR - 21.2111.TE00.UF.
- 2013/71 du 17/01/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – rue du Mas de la Pinède et rue des Thuyas – SCCV Green Harmony - 21.2112.8220.TC.VA1A.
- 2013/72 du 17/01/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - EYSINES – avenue du Taillan Médoc – Département de la Gironde - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/73 du 17/01/2013 - Arrêté de servitude définitive d'assainissement gratuite - CENON – rue du 8 Mai 1945 – copropriétaires de la résidence du 8 mai 1945 - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.UF.
- 2013/74 du 17/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX CAUDERAN – 66 rue de Capeyron – M. GENRIES - 6 929,82 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2013/75 du 17/01/2013 - Arrêté de servitude définitive d'assainissement gratuite - BEGLES – allée Bernard de Ségur et rue Louis Blériot – ASL du lotissement « Les Jardins de Francs - 21.2112.8310.TE00.PD00 - 21.2111.TE00.UF.

- 2013/94 du 21/01/2013 – DPU - Arrêté 2012/2275 du 18/12/2012 annulé - LE HAILLAN – 16 rue de Los Héros – M. MEYRE.
- 2013/95 du 21/01/2013 – DPU - SAINT-MEDARD-EN-JALLES – 29 place de la République – M. et Mme DOLET - 235 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA - 11.6226.8240.A430.
- 2013/96 du 21/01/2013 - Arrêté de cession – Tram Train - 28 rue de Chante Coucou – M. et Mme MATHIAS - 6 763 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/97 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 30 rue Chante Coucou – M. et Mme RENOUARD - - 22 791,36 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/99 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 22 rue Chante Coucou – M. et Mme GANDAUBERT - 26 928,82 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/100 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition Tram Train - BLANQUEFORT 32 rue des Platanes – M. VOLPI et Mme BEZNEA - 5 200 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/101 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - Tram Train - 10 rue des platanes – M. et Mme DURAND - 25 814 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/102 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - Tram Train - 8 rue des platanes – M. et Mme IMBERTIE - 33 310 € - 21.21110002.KD00TT30.
- 2013/103 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - Tram Train - 12 rue des platanes – M. et Mme LY FOUNG - 16 675 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/104 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – rue Roger Espagnet – société Clairsienne - 16 810 € - 23.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/105 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – rue Roger Espagnet - AMBARES ET LAGRAVE - « La Palue Blanche » - M. BEAUNE - 37 324 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/106 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 11-15 avenue du Taillan Médoc – M. LECOMTE - 5 000 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/107 du 21/01/2013 - Arrêté d'acquisition - LE BOUSCAT – 207 avenue Victor Hugo – M. EVRARD - 8 750 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2013/114 du 23/01/2013 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – quai de Paludate et rue Clément Thomas – lots 39/60/80/81 (halle des mareyeurs) – M. MAZIANE - 40 700 € - 21.2115.910.BD01.MCB16.
- 2013/124 du 24/01/2013 - Arrêté pour paiement du prix - SAINT MEDARD EN JALLES - avenue de Montesquieu – conjoints EGAN - 3 000 000 € - 2115.21.8240.UC32.HAA.

- 2013/125 du 24/01/2013 - Arrêté de mainlevée de consignation - EYSINES – 5 rue Jean Tougne – M. LABAT - 142 500 €
- 2013/128 du 28/01/2013 - Arrêté 2012/366 du 15/03/2012 annulé - Arrêté d'acquisition gratuitement - SAINT MEDARD EN JALLES – 75bis avenue du Général de Gaulle – indivision VAQUERO/VIVES - 21.2112.8220.TN00.VB449.
- 2013/135 du 28/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tramway - BEGLES – 7 chemin Chatry – M. LE ROCH - 17 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/136 du 28/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 36 rue Chante Coucou – M. et Mme GOURGUES - 39 515,41 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/137 du 28/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 7 rue des Fauvettes – M. et Mme BALTA - 125 655,10 € - 21.21110002.KD00TT30.
- 2013/138 du 28/01/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 25 rue de Magnol – M. et Mme MARCO - 10 616,40 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/139 du 28/01/2013 - Arrêté 2012/1619 du 26/09/2012 annulé - Arrêté de cession - BORDEAUX – rue Robert Charazac square Charazac – Ville de Bordeaux - 1 euro symbolique.
- 2013/140 du 29/01/2013 - Arrêté d'acquisition - BRUGES – 24 rue Fragonard – Mme MARIE et M. RODRIGUES - 540 € - 21.2112.8220.TN00.VB07504.
- 2013/141 du 29/01/2013 - Arrêté d'acquisition - BORDEUX – quai de Paludate – quai Deschamps – rue Marcel Sembat – Réseau Ferré de France - 1 euro symbolique.
- 2013/142 du 29/01/2013 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 34 rue Michel Montaigne – M. et Mme LACQUENEUX - 1 050 € - 21.2112.8220.TN00.VB05604.
- 2013/143 du 29/01/2013 - Arrêté d'acquisition - BRUGES – 6 rue Fragonard – MM. DULAU et Mme BESSE - 690 € - 21.2112.8220.TN00.VB07504.
- AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LE TAILLAN MEDOC – 45 avenue de la Croix – Commune.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - Immeubles mis à disposition pour des besoins d'entraînement Le Groupe d'Intervention de la Police National (GIPN).

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction de la commande publique

- Liste des MAPA notifiés en décembre 2012 et janvier 2013.

- Liste des marchés notifiés en décembre 2012 et janvier 2013.

POLE FINANCES

Direction des Finances

- Finances – Emprunts – Signature par la Communauté Urbaine de cinq contrats de prêts – Communication – 4 arrêtés joints : n°1907 – Caisse des Dépôts, n°2077 – Caisse d'Épargne, n°2284 – Banque Postale, n°2285 – Banque Européenne d'Investissement.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction Bâtiments et Moyens

- Conventions occupation locaux écoles de Pessac pendant l'année scolaire 2012/2013 :
- Ecole Cap de Bos : Associations PELP, FCPE (leçons surveillées), FCPE (réunions parents d'élèves), APAISER (yoga), AIPEI (réunions), Danse pour tous en Gironde, Danse et Rythme.
- Ecole maternelle La Farandole : Associations Gymnastique Volontaire, FCPE (réunions), Stretching, Forme et Détente, PELP.
- Ecole maternelle Bellegrave : Associations Cœur Soleil, TATRAKA.
- Convention occupation locaux école élémentaire Marcel Pagnol à Lormont par le Foyer Populaire pendant les vacances scolaires de l'année 2013.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE communique, avant qu'il ne soit procédé à l'examen de l'ordre du jour du Conseil de Communauté Urbaine, un certain nombre d'informations qui ont fait l'objet de discussions, hier en Bureau.

Il indique que les membres du Conseil ont trouvé sur table le tableau de bord de la phase 3 du tramway qui leur sera désormais remis de manière régulière afin qu'ils puissent bien suivre l'évolution des choses. Par ailleurs, il précise qu'au Bureau d'hier, ont été évoqués trois sujets qui lui semblent nécessiter d'être présentés également en Conseil, le premier sujet étant relatif à la question de la mobilité, notamment de la délégation de service public. Il rappelle qu'ils ont fait, il y a quelques années, le choix, osé à l'époque, de changer de délégataire et ils ont retenu Kéolis, dont les résultats au bout de quelques années sont plutôt satisfaisants. Ils ont eu l'occasion, la semaine dernière, de faire une conférence de presse pour le bilan des trois années, et de souligner que le Vcub est un vrai succès tandis que le bus progresse à un rythme deux fois supérieur au niveau national. Alors qu'il y a quelques années, ils étaient en retard ou en dessous de la moyenne nationale, ils sont désormais au dessus, sans être dans le peloton de tête.

Cependant, cette délégation de service public était d'une durée assez courte, et il précise qu'ils ont donc eu le débat entre eux de savoir s'ils refaisaient une DSP ou s'ils procédaient

à un autre choix. Ils ont décidé de refaire une DSP et ils sont d'ores et déjà dans la préparation du contrat suivant, les choses allant assez vite, fait-il remarquer. Il souligne qu'ils avaient un calendrier assez contraint, voire très contraint, puisque le cahier des charges devait être publié dans les semaines qui viennent, les offres devaient être rendues juste à la rentrée de l'été 2013, et le choix du futur délégataire devait être fait en février ou mars, juste avant les élections municipales, après les traditionnelles séances de négociations qui sont toujours extrêmement intenses. Il en a parlé avec le groupe de suivi de la DSP, constitué de Christophe DUPRAT dont c'est la délégation, mais aussi de Michel OLIVIER, de Gérard CHAUSSET et de Jacques GUICHOUX, et il leur a paru intéressant de voir si ce calendrier pouvait être un peu détendu pour être sûr que la concurrence soit bien présente lors de la future discussion sur la délégation de service public. Pour sa part, le modèle des délégations de services publics ne vaut que s'il y a une concurrence, sinon cela se fait au détriment de la collectivité et il faut un autre choix. Il précise qu'ils ont proposé hier après-midi au Bureau, qui l'a acté, que l'actuelle délégation de service public vienne à échéance à la fin de l'année 2014, ce qui leur laisse un peu plus de temps, afin que les offres soient remises au début de l'année 2014 et que la négociation sur les offres se fasse juste après le début de la prochaine mandature, soit à partir de fin avril ou de début mai 2014.

Il pense qu'en faisant ainsi, ils continuent à être extrêmement attractifs, parce que Bordeaux est un grand marché et une métropole en plein essor, et ils permettent aux différents groupes français ou européens de se préparer. Cela ne remet nullement en cause, bien au contraire, le travail fait ces dernières années par Kéolis, par son personnel et par son encadrement, et il voudrait saluer plus particulièrement Bruno Danet qui va prendre d'autres fonctions nationales. Mais en même temps, il insiste sur le fait qu'ils sont là pour faire en sorte que la concurrence soit bien présente.

Il rappelle que sur le montant d'une délégation de service public, puisqu'il y a différentes options, ils parlent d'une somme de l'ordre du milliard, c'est-à-dire des chiffres pas totalement anodins, et il faut être bien sûrs de la pertinence de l'offre et de la limitation du coût. Il souligne que la précédente négociation a été extrêmement fructueuse pour eux, parce qu'ils ont une offre supplémentaire, des risques financiers qui sont plutôt pris par le délégataire qui perd d'ailleurs de l'argent pour l'instant, ce qui fait que la prochaine négociation sera nécessairement plus serrée.

Il précise que dans la délégation de service public, il y a le cœur de la délégation sur le bus, sur le tramway, sur le Vcub, sur les navettes fluviales qui vont arriver, et ils y ont mis en plus trois options, la première portant sur la durée de la délégation de service public, la deuxième sur la capacité pour le délégataire, de faire certains investissements, plutôt légers mais peut-être avec une plus grande réactivité. Il cite à titre d'exemple les couloirs de bus dont ils avaient 17 km et qui seront à 40 km en 2014, qui constituent des investissements qui peuvent être pris en charge. La troisième option, sur laquelle il voudrait s'appesantir, porte sur d'autres formes de mobilité, notamment l'auto partage ou covoiturage.

Il indique que mardi dernier, le Maire de Bordeaux, Alain JUPPE et Vincent Bolloré, PDG du groupe Bolloré, ont présenté la possibilité que le système Autolib, qui existe aujourd'hui à Paris, soit aussi présent sur Bordeaux. Vincent Bolloré a souhaité le voir très rapidement et il l'a vu mercredi pour lui dire à la fois que ce système pouvait bien sûr être étendu au niveau de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et se faire en partenariat avec l'offre qu'ils font. Il rappelle que sur un autre système d'auto partage, qui s'appelle Autocool, il y a déjà aujourd'hui un partenariat entre eux et Tbc.

Ils sont en train de travailler là-dessus pour voir si cette offre peut être mise rapidement en place, et le groupe des quatre élus qu'il a évoqué sera missionné avec, bien sûr, Clément ROSSIGNOL dont c'est la responsabilité, pour travailler sur cette option, mais il pense qu'il

faut qu'ils maintiennent l'option dans la DSP et ils verront bien ce qu'il en est : soit le système Autolib se développe et il n'y en a pas besoin, soit le système Autolib fait l'objet d'un partenariat plus étroit avec un des candidats, soit il y a un autre système. Pour leur part, il estime qu'ils doivent profiter de toutes les options, ne pas refuser un service potentiel supplémentaire, se féliciter de sa gratuité apparente et se rappeler que la gratuité permanente n'est pas encore de ce monde. Donc à un moment ou un autre il y aura nécessairement un équilibre économique ou industriel à trouver.

Il tient à rappeler, car c'était un de ses engagements et qu'il est important, que le personnel de Keolis a été reçu, puisqu'ils ont dit qu'ils les recevraient avant de finaliser le cahier des charges et qu'ils essayeront de continuer comme cela.

Ils ont pris la décision, comme ils le savent, de décaler le programme prévisionnel d'investissements, à la fois parce qu'ils ont des contraintes budgétaires et des montées en puissance, et il annonce, comme seconde information, qu'un comité de suivi d'engagement a été mis en place et s'est réuni à deux reprises. Ils ont évoqué des premières pistes hier en Bureau puisqu'ils auront au mois de mars un débat d'orientation sur le P.P.I., au mois d'avril un vote sur le P.P.I., mais il donne quelques indications parmi ces premières pistes, à savoir la possibilité que le programme prévisionnel d'investissement passe de 5 ans à 6 ans, ce qui desserrera les choses, et comme ils ont un taux de consommation des crédits assez faible, cela ne remettra pas forcément en cause leur puissance financière, mais aussi la capacité à faire monter d'autres priorités ; et il pense toujours mobilité, habitat, emplois, à la diminution d'emblée de 10 % des dépenses d'investissement sur les nouveaux projets pour être plus vertueux, et aussi un travail sur les dépenses de fonctionnement. Mais ce ne sont que des orientations, et il indique qu'ils ouvriront ce débat.

Il souhaite aborder un dernier point, plus politique, mais qui concerne leur assemblée, et il signale que l'Assemblée Nationale a adopté mardi soir, en vote solennel en première lecture, la réforme du mode de scrutin local avec un certain nombre de conséquences potentielles pour la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il préfère les évoquer maintenant, même si ce n'est pas stabilisé, parce que cela va changer un certain nombre de choses dans la vie de leur institution dans les années qui viennent. Il évoque une première évolution qui ne concerne pas la Communauté urbaine mais le Conseil général, avec des cantons qui comprendront toujours un homme et une femme, et une prise en compte de la réalité démographique qui fait qu'à partir de 2015, lors des prochaines élections cantonales, la part des conseillers généraux de la C.U.B. sera quasiment égale à celle des conseillers généraux hors C.U.B., ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Comme deuxième conséquence, il précise que les conseillers communautaires apparaîtront en tant que tels sur les bulletins de vote, mais ces noms seront nécessairement les premiers de liste, et quand les candidats élaboreront leur liste, selon le nombre de conseillers communautaires, selon la taille de la commune, les premiers de listes siégeront nécessairement au Conseil de Communauté. Il souligne la plus grande transparence, même s'il aurait souhaité à titre personnel aller plus loin dans la démocratie, mais c'est une première étape.

Pour la troisième modification, qui date de la réforme de décembre 2010, il rappelle que le nombre de conseillers communautaires aujourd'hui à 120, va passer à 105, tandis que la quatrième modification sera que le nombre de Vice-Présidents sera limité à 15, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, ils sont 36 Vice-Présidents, mais demain il n'y en aura plus que 15. Quant à la cinquième modification, elle est qu'il devra y avoir la parité au niveau des Vice-Présidents. Concrètement, il y a aujourd'hui 7 Vice-Présidentes pour 29 Vice-Présidents, et il souligne

qu'il n'y en aura plus que 8 au maximum lors de la prochaine mandature. Au-delà des sourires plus ou moins crispés, il insiste sur le fait que cela a aussi une conséquence très importante pour leur fonctionnement, puisque la majorité des maires dans la Communauté Urbaine de Bordeaux sont des hommes, et cela veut dire qu'avec 15 Vice-Présidents alors qu'ils ont 27 et 28 maires, tous les maires ne pourront pas être Vice-Présidents ; et à cela s'ajoute la question de la parité, ce qui veut dire que ce qu'on appelle le Bureau aujourd'hui, aura demain une configuration totalement différente et qu'il faudra, parce qu'ils sont dans une intercommunalité, trouver une place intermédiaire pour les maires entre l'exécutif qui sera resserré et le Conseil où ils siègent. Il se demande si ce sera une sorte de conseil des maires ou l'équivalent d'une commission permanente, mais en tout cas, lors de la prochaine mandature, il fait observer que le fonctionnement institutionnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux va nécessairement changer assez en profondeur.

M. JUPPE précise sur le troisième point que M. le Président a évoqué, que « le changement c'est maintenant », et ils verront ce que cela donne demain. Il constate simplement, et ils peuvent le regretter ou pas en fonction de leurs choix respectifs, que le caractère d'établissement public de coopération intercommunale est totalement maintenu et donc que le fait communal reste le fondement de la Communauté urbaine, celle de Bordeaux et des autres.

Il voudrait intervenir plus longuement sur l'affaire de la DSP Transports. Il estime d'abord que M. le Président a pris une bonne décision en desserrant un peu le calendrier, car cela leur permettra, effectivement, de faire mieux jouer la concurrence et cela permettra aux différents candidats d'approfondir leurs offres.

En ce qui concerne le système de voiture en partage, il indique que M. le Président a décrit très exactement ce qui s'est passé, à savoir que M. Bolloré et son groupe sont venus le voir et ont vu M. le Président, et ils leur ont fait une proposition qu'ils sont en train de faire à la Ville de Lyon simultanément, qui est un peu différente de celle de Paris et qui mérite attention, lui semble-t-il, parce qu'elle présente trois avantages. Il précise que le premier est que le groupement s'engage à financer la totalité de l'investissement et ne demande rien à la collectivité, l'investissement étant l'aménagement des stations avec des bornes d'abonnement et des bornes de rechargement, et également, bien sûr, la fourniture des véhicules. Donc la seule chose qui est demandée à la collectivité, c'est une autorisation d'occupation du domaine public, souligne-t-il.

Il signale comme deuxième avantage, qui est aussi à vérifier bien entendu, que le délai de mise en place de ce système pourrait être extrêmement bref, puisque le groupement parle de septembre, octobre ou novembre, c'est-à-dire dans un délai bien inférieur à celui de la DSP.

Le troisième point qui mérite également attention à son avis, c'est que d'après les indications qui leur ont été données, à vérifier là encore, le système est réversible à tout moment, c'est-à-dire que la collectivité peut interrompre ce dispositif, sans indemnité, en restant propriétaire des aménagements qui ont été faits sur la voirie, et évidemment pas des véhicules qui sont repris par le groupement.

Il répète que cette proposition mérite approfondissement et vérification, notamment sur le plan juridique, et il faut voir ce qui se passe à Lyon et le type de contrat, parce que c'est un peu différent de ce qui a été fait à Paris, où la collectivité verse de l'argent à l'investisseur pour payer les stations qui deviennent tout de suite propriété de la ville. Ce n'est donc pas tout à fait la même chose, mais il estime que les conditions pour les usagers sont intéressantes, puisque c'est un abonnement mensuel de 10 €. Il rappelle qu'à Bordeaux, dans les zones de stationnement payant, le tarif résidentiel est de 15 €/mois, et il y a un avantage non négligeable, puisque c'est, d'après ce qui a été indiqué, 5 €/demi-heure et

ensuite en fonctionnement, d'ailleurs éventuellement sécable. D'après les calculs qui leur sont présentés, cela revient beaucoup moins cher que d'être propriétaire de sa voiture, de payer le carburant, de payer l'assurance, le parking et l'amortissement de la voiture. C'est donc une proposition intéressante, et il souscrit à l'idée de la regarder, de ne pas modifier pour l'instant leur DSP et d'y laisser l'option obligatoire pour les soumissionnaires d'une proposition de voiture en partage, de regarder, bien sûr, avec Autocool comment les choses sont complémentaires. Il indique qu'ils ont déjà pris contact avec eux et ils sont parfaitement conscients que cela peut se coordonner et ils verront bien, s'ils tentent une expérience tout de suite sur une commune, sur un groupe de communes, sur l'ensemble de la Communauté urbaine, ou si les conditions ne sont pas réunies. Il pense que c'est une réaction pertinente à la proposition intéressante qui a été faite.

M. GUICHARD est étonné par ce que **M. le Président** n'a pas dit et par le fait qu'il ne parle pas des orientations qui ont été débattues et prises dans le cadre du Bureau concernant le P.P.I. Il indique que cela interpelle profondément les élus Communistes et Républicains d'avoir un P.P.I. qui se trouve de plus en plus encadré, et il reste mesuré sur les conséquences de la politique d'austérité menée nationalement. Il trouve que, peut-être pas ce matin, mais ils vont devoir avoir un débat sur ces questions de fond politiques, parce qu'il y a des enjeux politiques et sociaux très importants.

Par ailleurs, il proposera à **M. le Président** qu'à un moment, qui peut être maintenant ou quand il le décidera, ils aient une réflexion sur ce qui s'est passé concernant les Roms, d'autant plus qu'ils ont reçu le préfet en Bureau hier.

Concernant l'acte 3, il va falloir lui expliquer (mais on peut peut-être le convaincre), qu'avec moins de cantons pour le Conseil Général, moins d'élus pour l'intercommunalité, ils vont sur une dynamique d'avancée démocratique dans notre pays. Il reste tout à fait ouvert à entendre les arguments qui lui permettront de comprendre qu'ils sont sur la voie d'une république rénovée, même si cela n'a pas été un engagement du Président de la République, mais il sait qu'ici beaucoup le partage.

Concernant la DSP, il n'y a pas de problème à son sens, parce que cela va laisser beaucoup plus de temps, y compris pour un choix politique lors du prochain Conseil, pour peut-être réfléchir de manière plus hardie à une régie des transports.

Gérard CHAUSSET précise sur la DSP, qu'il n'était pas favorable à ce qu'on ait une négociation qui soit à cheval sur les deux mandatures, et à son avis, c'était soit avant, soit après. Il lui semble que c'est plutôt une bonne décision, car ils ont fait le choix de la DSP, et l'intérêt de cette dernière, c'est de faire jouer la concurrence. Si on se met dans un scénario où la concurrence a du mal à jouer, il estime qu'ils risquent d'être perdants. Il indique que les verts sont favorables à ce desserrement du calendrier qui va permettre aussi, pense-t-il, d'affiner le cahier des charges et d'avoir un projet qui soit aussi novateur que celui qu'on a mis en oeuvre.

Concernant le tableau de bord du tramway, ce qui est intéressant à son avis, c'est qu'il y a deux données. Ils avaient pris un engagement d'essayer de faire - 40 % au kilomètre, et il y a eu des décisions politiques qui ont été prises depuis, mais ils ne sont pas mal, souligne-t-il, car si on enlève les terminus partiels et les renforcements du réseau, ils sont à - 30 % par rapport à la première ou la seconde phase. C'est plutôt bien et il considère qu'ils tiennent la route sur ce dossier, les services et le maître d'oeuvre faisant le maximum. Par ailleurs, ils sont à - 10 % par rapport aux prévisions sur les notifications, et là aussi, il pense qu'il va falloir tenir jusqu'au bout, mais ils sont plutôt pas mal.

Sur la mobilité, sur laquelle **M. le Président** a évoqué quelques investissements, il rappelle qu'en 2007, il avait souhaité que la Communauté urbaine s'engage sur des couloirs de bus

et sur des investissements pour améliorer leur réseau, et à l'époque, cela n'avait pas forcément pris. Depuis, un certain nombre de choses ont été faites, et il pense que, sincèrement, on peut constater aujourd'hui une évolution de la mentalité à tous les niveaux, que ce soit celui des usagers ou des élus. Ils essayent de rattraper leur retard, cependant il fait observer que le couloir de bus n'est pas là pour se substituer au tramway, mais c'est un moyen complémentaire, et il estime qu'il faut vraiment poursuivre les efforts dans ce domaine, et peut-être même avoir un plan d'urgence pour faire en sorte qu'on ait vraiment un réseau dont la vitesse commerciale soit améliorée et qui sécurise les usagers.

Sur le P.P.I, il considère que l'idée du décalage et de regarder dans le détail, projet par projet, est une bonne idée. Philosophiquement, il pense qu'il est bien aujourd'hui d'essayer de faire mieux avec moins, d'être sobre, d'être modeste dans la dépense, de regarder un certain nombre de projets. C'est à ses yeux, une philosophie qu'il faut que l'on intègre beaucoup plus. Il ne dit pas qu'elle n'est pas intégrée, mais il pense qu'il faut en faire le chemin critique de leurs projets et de leurs ambitions, car on peut être sobre, modeste, tout en ayant une certaine dynamique. Il croit que c'est vraiment quelque chose qu'ils doivent mettre en oeuvre.

Sur le dernier point concernant la gouvernance de la Communauté urbaine, et sur les décisions qui ne sont peut-être pas tout à fait prises encore, mais dont certaines se dessinent, on voit bien à son sens qu'ils sont au milieu du gué. Il ne fera pas de commentaires, car certainement que d'autres décisions devront être prises, notamment sur le cumul des mandats, mais il observe quand même que ce qui se dessine, c'est soit la fin de la cogestion, soit une révolution copernicienne au sein du Bureau. Il rappelle avoir dit publiquement une fois ici qu'il faut envisager que les Vice-Présidents ne soient pas des maires. C'est peut-être un nouveau mode de fonctionnement, mais cela n'exclut pas du tout les maires qui peuvent siéger au Bureau, et il pense qu'on peut même mettre en place un nouveau groupe de travail pour travailler sur une nouvelle organisation future de cette Communauté urbaine. Il y a là deux possibilités, peut-être qu'il y en a d'autres, et il précise qu'il n'a pas non plus la science institutionnelle dans ses gènes.

M. HURMIC souhaite formuler un mot complémentaire sur la réforme de la gouvernance de l'intercommunalité telle que M. le Président vient de la présenter, pour dire qu'incontestablement, la montagne accouche d'une souris démocratique dans la mesure où cet acte trois de la décentralisation tourne résolument le dos à la démocratisation de l'intercommunalité. Chacun sait que depuis un certain temps, beaucoup d'observateurs réclament à juste titre, notamment beaucoup de leurs concitoyens, une démocratisation de cette intercommunalité, là où réside le pouvoir, et il rappelle que là où est le pouvoir, là où sont les financements, là doit être la démocratie. Ce n'est pas le cas actuellement, à son avis, et cela ne sera toujours pas le cas avec cette réforme-là, puisque cela sera un genre de Sénat intercommunal que l'on mettra en place avec le principe d'élection au deuxième degré qui perdure et qui a la vie dure, le législateur ne souhaitant manifestement pas s'attaquer à ce problème-là. Il indique qu'ils sont un certain nombre à penser que cet acte trois de la décentralisation, qui tourne résolument le dos à la réforme de l'intercommunalité, est une réforme bancale ou, dans le meilleur des cas, une réforme inachevée. Il estime tout à fait regrettable que le législateur ne profite pas de cet élan réformiste actuel, attendu, pour aussi réformer l'intercommunalité, ce système de fléchage des premiers de liste n'ayant aucun sens. Il considère que cela ne change pas vraiment le système actuel où c'était déjà, dans les faits, les premiers de liste qui se retrouvaient siéger à l'intercommunalité ainsi que souvent les adjoints aux maires. Il se demande s'il y aura un changement fondamental, mais juge que cela n'est pas évident, loin de là, et donc il ne s'agit pas vraiment d'une réforme et,

puisque M. le Président a abordé le débat, il tient à faire état d'une grande déception vis à vis de cet acte trois de la décentralisation qui est en préparation.

M. ROSSIGNOL souhaite intervenir sur le dossier voiture partagée, et à ce niveau-là de la discussion, comme il a été cité, sur le volet DSP transport et option voiture partagée. En effet, il rappelle que la CUB a fait date lors de l'instauration des Vcub urbains, incluant des vélos libre-service au sein de la DSP transports, et ils ont fait école puisque un grand nombre de collectivités réfléchissent et vont mettre en place des options de vélos libre-service au sein des DSP transports. Dans ce cadre-là, dans cette dynamique-là, dans cette optique-là, il a été envisagé, ce qui est une bonne chose à son sens, une option obligatoire pour les entreprises qui répondront à l'appel d'offres de voitures partagées. Il précise que la voiture partagée est quelque chose d'assez innovant et d'assez vaste, cela correspond à mixer l'auto-partage et l'électrique, mais pas seulement, le covoiturage dynamique, les réseaux sociaux, et les téléphones intelligents. Il fait remarquer qu'on peut même voir de l'innovation dans les véhicules, et il existe des véhicules électriques ou thermiques qui commencent à émerger au sein de start-up ou de laboratoires qui pourraient, par exemple, se replier lors du stationnement. Il ajoute que c'est un véhicule qui s'appelle Erico, qui a été développé, et il lui semble que la ville de Berlin l'a sélectionné pour son service de voiture partagée. Il ajoute d'autant plus que, dans l'acte trois de la décentralisation, les autorités organisatrices des transports (AOT) qu'ils sont, vont devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD) et que seront donc inclus le covoiturage et l'auto-partage dans le champ de compétences. Pour l'instant, cela reste assez vague et assez flou mais en tout cas, il annonce qu'il sera demandé aux autorités organisatrices des transports, de la coordination dans l'ensemble de ces volets de mobilité, puisqu'ils doivent offrir à leurs concitoyens, une véritable boîte à outils de la mobilité qui inclut le tram, le bus, le vélo, les navettes fluviales pour Bordeaux et la voiture, puisque celle-ci fait partie intégrante du maillon de la mobilité.

Il pense qu'il faut absolument garder cette option dans cette DSP transport, car c'est fondamental pour bien gérer la mobilité de leurs concitoyens, d'autant plus qu'il y a déjà sur notre territoire, comme cela a été dit, une société d'auto partage qui s'appelle Autocool. Ils ont établi une longue et fructueuse collaboration avec cette société, une tarification commune qui s'appelle Tbcool, qui permet d'avoir des réductions sur le tram, le bus et bientôt les navettes fluviales, et sur l'auto partage, et il rappelle que cette société possède 50 véhicules très différents (petites citadines, familiales, mais aussi des utilitaires). Aussi considère-t-il que ce volet est à garder. Il y a un industriel, M. Bolloré, qui a une stratégie qui lui est propre de développement de son service qui est l'autolib, l'auto partage électrique en trajet direct, qui n'est pas en boucle, et il estime qu'il faut évidemment l'intégrer dans leur réflexion, discuter avec lui, et pourquoi pas saisir cette opportunité, et en tout cas l'intégrer dans la chaîne de la mobilité. Il considère qu'il faut faire en sorte que cette offre ne soit pas une offre exogène sur le territoire communautaire mais intégrée aux services existants pour une bonne chaîne de la mobilité, au service de leurs concitoyens.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que de toute façon, même si c'est juste une autorisation d'occupation du domaine public, qu'il faudra qu'à un moment ou un autre ils délibèrent de manière symbolique pour qu'ils aient le débat politique.

Mme CARTRON signale que son intervention portera sur l'acte trois de la décentralisation. Elle n'a pas perçu une connotation positive quand, dans la bouche de Pierre HURMIC, il a imaginé cette assemblée comme un Sénat de l'intercommunalité, et elle n'a pas tout à fait perçu que c'était pour lui une marge de progrès. Elle voudrait lui dire qu'on est aussi

capable au Sénat de porter des projets ambitieux, et comme ses amis du groupe Écologie les Verts y siègent, cela ne doit donc pas être si négatif que cela.

Sur le scrutin binominal, et par rapport à ce qu'a dit Max GUICHARD, elle insiste sur le fait que ce redécoupage et cette réorganisation du scrutin départemental, s'appuie sur une réalité qui n'était plus tenable et qui les ouvrait à des contentieux, c'est-à-dire que selon les cantons, on pouvait être élu avec 1 500 électeurs ou avec 40 000 ou 50 000. Il était à son avis inéluctable de repenser les cantons, car ce n'était plus possible qu'il y ait une inégalité de représentation des élus, selon le nombre d'électeurs qui les portent à telle ou telle fonction. C'était une obligation à son avis, et on sait bien évidemment que les petits cantons étaient, bien sûr, plutôt ruraux.

Elle souligne que cela a été l'apport du Sénat lorsqu'on a dû imaginer un nouveau mode de scrutin avec des nouveaux cantons plus grands, en particulier au niveau des territoires ruraux, et ils ont très fortement porté l'exigence de parité. Elle estime qu'on ne peut pas dire que dans les assemblées départementales, la parité saute aux yeux, et ils n'ont pas pensé qu'ils étaient sur une dynamique de progrès. Ils ont considéré que lorsqu'il n'y a pas la volonté qui vient au plus profond de la base, la loi aide parfois, et elle trouve donc que c'est là une véritable avancée démocratique. Il y aura autant d'hommes que de femmes dans les assemblées départementales, et elle pense que les choses s'en porteront beaucoup mieux.

M. DUPRAT déclare que, bien évidemment, il est favorable à ce desserrement du calendrier sur la DSP, puisque cela leur permettra d'avoir une meilleure concurrence.

Il tient à appeler également l'attention sur le fait que Sud Ouest annonce aujourd'hui l'appel à de nouvelles fonctions de M. Danet, et il voudrait en profiter pour dire combien il a été un directeur de Kéolis qui a fait du bon travail sur notre agglomération, puisqu'il a mis en place un réseau de bus qui est collectivement plutôt bien apprécié par les usagers, par les élus et même par les salariés. Il fait remarquer qu'il y a aussi un dialogue pacifié à l'intérieur de cette entreprise, et c'était donc l'occasion de lui dire qu'il est appelé à de nouvelles fonctions et c'est plutôt une bonne chose.

Enfin, comme être élu c'est faire de la pédagogie et c'est répéter souvent les choses, il tient à dire à Gérard CHAUSSET qu'hier matin, on a présenté ce qu'on peut appeler un plan d'urgence des couloirs de bus sur 2013 et 2014 qui les portera à 40 km ce qui est à peu près le réseau de tramway d'aujourd'hui, c'est dire l'ampleur de ce qu'il y aura de fait, et que les choses se mettent en place et avancent.

M. Alain CAZABONNE a deux ou trois remarques à formuler par rapport à l'acte trois de la décentralisation. Il indique qu'il était il y a 10 jours à une réunion du Comité directeur de l'Association des Maires de France (AMF) qui a, pendant les deux tiers de sa réunion, évoqué uniquement ce sujet, et il y a eu plusieurs problèmes ou principes de posés. Sur le principe des quotas, il y a la parité d'un côté, mais a aussi été évoquée dans les propositions futures l'idée de certains de voir instaurer des quotas jeunes. Il est assez hostile aux quotas, et trouve que la loi aurait dû permettre à ce que les femmes puissent accéder avec la même facilité que les hommes aux mandats, notamment au travers du statut de l'élu qu'ils n'ont jamais touché ni jamais amélioré. Il précise que tous les maires savent bien que quand on constitue une liste, on a quatre candidats hommes pour une femme, et la raison est souvent la disponibilité ou la facilité de pouvoir exercer un mandat. Il n'est pas contre le fait qu'on raisonne en termes de quotas, mais il faut pousser le raisonnement plus loin, les parlementaires étant toujours très forts pour leur indiquer la bonne voie. Il verrait très bien un tandem Président de la République / Premier ministre avec la parité et des députés élus par deux sur des listes comportant la parité. Il se souvient que les sénateurs ont dit lorsqu'ils ont modifié la loi, qu'il faudra désormais la parité des listes et

ce qui s'est passé dans la plupart des départements, c'est qu'un homme conduisait la liste et la femme était en second, moyennant quoi à l'arrivée, il n'y avait pas beaucoup de femmes. Il faut remarquer que l'hypocrisie, que tout le monde sait faire, est que quand on décide nationalement, il faut déjà être exemplaire et ensuite savoir quelles en sont les conséquences. Il indique que la conclusion du comité directeur de l'AMF était de dire que la nouvelle loi fait que les maires ne seront plus représentés dans les Bureaux, et il se demande s'il faudra aussi fléchir le maire ou s'il ne faudra pas avoir un conseil des maires à côté. A son avis, il faut un peu arrêter, être clair, sincère, et ne pas chercher à avancer masqué par rapport à leurs propositions.

Il entend toujours les Verts parler de la démocratie, mais sur le fond du débat, il invite à se souvenir qu'il y a quelques années à la Communauté urbaine, on disait qu'il n'était pas normal que le contribuable n'y soit pas représenté alors qu'il doit décider. Il ajoute qu'à l'époque, on était sous le régime de la TPU, et que les contribuables, c'était les entreprises, même pas les citoyens, et depuis cela a changé. Il n'y a pas une forte présence de la fiscalité du citoyen dans la Communauté urbaine, mais le vrai débat est de savoir s'ils sont sur une intercommunalité au service des villes ou dans quelque chose de différent qui est la fusion des villes dans une métropole, au travers de la prise des compétences. Le vrai débat est à son avis là, parce que la démocratie s'exerce aussi dans la proximité. Il y a d'une part la mégalomanie ou le gigantisme d'une agglomération, et à côté, il y a la proximité, et c'est à ses yeux le débat qu'ils doivent avoir, à savoir, ce que souhaite le citoyen. Il invite à ne pas faire parler le citoyen, mais à lui demander son avis, afin de savoir s'il est pour garder un contact très proche avec son élu, parce qu'il convient de ne jamais oublier que les liens très forts qu'il a se trouvent dans le domaine social, dans la difficulté, là où le citoyen a besoin de rencontrer, de connaître son maire, son décideur. Ou bien, on est uniquement dans la gestion de grands équipements, de grands projets, et à ce moment-là, il estime qu'on est plus sur l'approche d'une métropole. Le reste lui apparaît un peu superflu.

M. ANZIANI pense qu'il faut bien distinguer d'un côté la loi électorale, de l'autre l'acte trois de la décentralisation, car ce n'est pas tout à fait la même chose, sachant qu'ils ont en discussion aujourd'hui au Parlement la loi électorale.

Sur cette dernière, il souligne d'abord que la réduction du nombre de Vice-Présidents à 15 ne tient pas au texte qui est présenté aujourd'hui, puisque c'était déjà dans la loi de 2010. Il insiste sur le fait que par contre, le texte qui existe aujourd'hui a ajouté la parité, dont il croit que cela correspond à une nécessité. Il entend bien ce que dit **M. CAZABONNE**, et il estime qu'il faut bien sûr donner l'exemple, les parlementaires devant le donner, ainsi que les partis politiques. Il demande quel est le parti politique qui a aujourd'hui la sanction financière la plus importante parce qu'il ne respecte pas la parité, et leur laisse trouver la réponse, répétant qu'il faut effectivement être exemplaire.

Sur l'intercommunalité, c'est à ses yeux un vrai débat de savoir comment on arrive à la fois à préserver l'identité communale à laquelle ils sont tous attachés, mais en même temps à dégager des stratégies d'intercommunalité. On voit bien, souligne-t-il, que le tramway est un excellent facteur d'intercommunalité et de transformation des villes, et en même temps de la gouvernance. Il partage l'avis de **M. le Président** et pense qu'il faut être plus courageux et qu'on aille jusqu'au bout sur ces questions-là. Sur les modes de scrutin, sur l'ensemble de ces points-là, sur l'intercommunalité, il a entendu ce que leur ont dit leurs amis des Verts et du Parti Communiste, mais il a envie quand même de faire une réflexion, car il y a un texte qui a été en discussion au Sénat sur ces questions de loi électorale et qui a été rejeté ; il pense que si les Verts et le Parti Communiste lisaient ce texte, et s'ils voulaient bien voter en seconde lecture le texte du Sénat, peut-être que leurs objectifs seraient mieux atteints. Il les incite à voter le texte quand il reviendra en seconde lecture au Sénat.

Sur l'acte trois qui est un texte complètement différent, il indique que pour l'instant, ils ne connaissent que l'avant projet, qui n'est pas encore passé devant le Conseil d'État ni le Conseil des Ministres, ce qui veut sans doute dire qu'il évoluera d'une façon très importante et qu'il viendra en discussion uniquement au mois d'avril devant le Parlement, dont il est d'ailleurs sûr qu'il le retravaillera. Pour reprendre ce que disait Alain JUPPE, il reconnaît qu'on en reste à une structure d'établissement public, ce qui n'est pas nouveau puisqu'en décembre 2010, il y a eu le débat avec la loi qui a été présentée par le gouvernement, Fillon, qui a laissé également un établissement public de coopération intercommunale. C'est un débat qui les concerne tous et sur lequel les uns et les autres pourraient inciter leurs amis à aller sans doute un peu plus loin.

Par contre, il précise que ce qui semble s'avancer dans le texte sur l'avant-projet, c'est la reconnaissance du fait urbain. Il croit qu'il est grand temps de le faire, mais là aussi, il invite à se méfier d'une chose, car il n'est pas un partisan de ceux qui dénoncent le millefeuille à la française et pense que chaque collectivité doit avoir son bloc de compétences, et après, il doit y avoir une coopération entre les différents blocs de compétences et donc les différentes collectivités. Cela va être le travail du Parlement, et il estime que les uns et les autres doivent être associés dans ce travail-là. Il ajoute que c'est aussi le travail des sénateurs, à un moment donné, de prendre le pouls ou en tout cas, de recueillir les observations des uns et des autres pour qu'ils puissent amender ce texte. Il souligne que, comme chacun le sait, et c'est heureux pour la démocratie, le texte du gouvernement à l'entrée du Parlement n'est souvent pas le même qu'à sa sortie.

M. le Président Vincent FELTESSE se propose de conclure cette discussion par ses remarques sur les quatre points qui ont été évoqués.

Concernant Autolib, il propose qu'un groupe technique se mette en place entre la Mairie de Bordeaux, la C.U.B, l'entreprise Bolloré, et à côté, le groupe politique des quatre Vice-Présidents précédemment cités plus Clément ROSSIGNOL afin de voir comment cela peut s'intégrer par rapport aux politiques communautaires et à la future DSP.

Sur l'intervention de Max GUICHARD concernant le P.P.I, il a surtout évoqué qu'ils auraient un débat d'orientations au mois de mars sur ce sujet-là, et il pense que c'est le moment où ils peuvent creuser les choses avant le vote au mois d'avril, et cela sera assez intéressant à son avis, d'avoir ces deux temps de discussion puisque, comme son collègue le dit lui-même, il y a en effet des axes stratégiques.

Sur la question des Roms, et malgré l'actualité immédiate, il considère qu'il est peut-être plus intéressant qu'à un prochain Conseil, sur la base d'un rapport, de chiffres, de localisation, de ce qui est fait, ils aient ce débat-là s'ils en sont d'accord.

Enfin, sur la question relative à la décentralisation et au mode de scrutin qui sont, en effet, deux questions un peu différentes, il souligne que pour l'instant, le projet de loi de décentralisation n'est pas passé en Conseil des Ministres. Il rejoint tout à fait ce que dit Alain ANZIANI, mais on sent bien cependant que ce projet de loi sera assez métropolitain, et qu'en tout cas, il y aura une étape de franchie en sachant qu'il y aura l'ensemble des communautés métropolitaines, mais aussi le cas particulier de Lyon et celui de Paris. On peut toujours penser que la stratégie du gouvernement ne va pas assez vite, mais il insiste sur le fait qu'il y a déjà cette première étape, et ensuite 2020, notamment sur le mode de scrutin.

Concernant la question de la parité, il ne reprendra pas le débat, mais en revanche, il trouve qu'en quelques années, quelques mois, cette cause a fortement progressé puisque le prochain Conseil de C.U.B sera paritaire et que le prochain Bureau le sera aussi. Ce sera une bonne chose et il le dit d'autant plus volontiers qu'en tant que Président socialiste de la C.U.B et ancien Président du groupe socialiste de la C.U.B, il va plutôt essayer de faire

émerger un certain nombre de femmes, sachant que les Vice-Présidentes femmes sont plutôt de son bord, et que la personne qui lui a succédé à la mairie de Blanquefort est aussi une femme.

Il rejoint en partie ce que dit Pierre HURMIC sur le mode de scrutin direct, et c'est la position qu'il a défendue, aussi bien lors de la discussion générale que lors des amendements, ou que lors de sa tribune avec en plus dans celle-ci, une solution qu'il pense être à peu près mesurée, équilibrée dont ils avaient parlé entre eux lors de la première réunion du Conseil du Développement Durable, sur la façon d'avoir plus de démocratie dans une intercommunalité sans remettre fondamentalement en cause la brique communale qui reste la brique de base.

Avant de proposer qu'ils passent à l'examen de l'ordre du jour, il annonce une demande de prise de parole de Joël SOLARI.

M. SOLARI indique qu'il tenait à intervenir personnellement, s'agissant de problèmes récurrents, au niveau de la Communauté et des commissions auxquelles il participe, pour deux événements qui se sont produits vendredi de la semaine dernière en voulant prendre le bus 9 qui part de la gare et va jusqu'à la Porte de Brandebourg. Il précise qu'il y a un problème de quais qui ne sont pas mis en conformité, notamment vers la MDPH où cela n'existe pas du tout et où on tombe directement sur la route, ce qui avait déjà été signalé, et pour lequel ils ont reçu beaucoup de lettres de personnes handicapées qui étaient gênées par cette ligne qui n'est pas accessible du tout pour les personnes en fauteuil roulant. Il signale avoir pris le bus à la Cité Administrative en début d'après-midi vendredi dernier, et lorsqu'il a voulu monter dans le bus, son fauteuil s'est retourné, il a culbuté et il est tombé durement sur le sol, sa tête cognant sur la chaussée. Il s'est retrouvé aux urgences jusqu'à 23 h 30 le soir, et souffre en fait, d'un traumatisme crânien. Il ne pensait pas pouvoir venir aujourd'hui et il est venu parce qu'il voulait quand même exprimer son courroux, son désarroi et sa peine par rapport au travail qu'on peut mener en commission où ils avaient abordé ce problème avec les services. Aussi s'adressant aux Vice-Présidents en charge des deux commissions transports déplacement et Infrastructures, il souligne qu'on devait prendre en compte le problème de cette ligne où rien n'est fait, alors qu'au niveau politique, l'engagement avait été pris, mais n'a pas suivi derrière. Il remercie au passage tous les gens qui ont eu l'amabilité de prendre de ses nouvelles et de se rapprocher de lui par rapport à cela, et il signale que depuis une semaine, il souffre énormément de la tête et a constamment des vertiges. Il ne sait d'ailleurs pas s'il va pouvoir rester jusqu'à la fin de la séance. Il demande que lui soit apportée une réponse.

Suivant les travaux de la commission infrastructures routières et ferroviaires, il s'adresse au président de cette commission et au Vice-Président en charge de cela, car ils avaient abordé le sujet et Ludovic FREYGEFOND leur avait dit qu'il n'y avait pas de possibilité de dégager plus de financement par rapport à la taxe locale d'équipement et qu'on allait jouer sur les excédents pour pouvoir aménager quelques dépressions charretières. Il souligne qu'ils se retrouvent avec 400 000 € à Bordeaux et n'iront pas loin avec cela. Il rappelle avoir demandé que chaque fois qu'une nouvelle implantation de sortie de garage est réalisée, on puisse la mettre à 2 cm arrondis, comme la loi le stipule, et il se trouve qu'hier soir en rentrant de chez son neurologue, ayant fait une commission de sécurité toute la journée au centre commercial de Saint-Christoly, il est passé devant une dépression charretièrre de sortie de garage, alors que ce n'était pas encore sec, et elle était à 4 cm de hauteur. Il demande donc à quoi cela sert qu'on soit membre de commission si derrière, ce qu'on dit n'est pas pris en compte, et si les décisions qu'ils prennent eux-mêmes ne sont pas prises en compte par les services.

Il attend donc de savoir quelles seront les décisions qui seront prises.

M. DUPRAT estime que l'on ne peut que regretter le malheureux incident qui s'est produit et faire en sorte que cela s'améliore. Il indique qu'ils sont en train de réaliser un diagnostic de tous les arrêts de bus en cours de terminaison, de façon à pouvoir cibler les endroits prioritaires. Il rappelle qu'existent sur leur budget, des financements pour aménager soit les arrêts, soit les accès et toutes les communes ont une part de la TLE pour permettre de les faire. Or, il leur semblait intéressant, plutôt que d'avoir une démarche au coup par coup, de regarder quels étaient les endroits les plus fréquentés par les personnes handicapées, c'est-à-dire les lieux de services publics, et il pense que la MDPH du quartier Ravezies devrait être un de ces endroits prioritaires, car cela semble tout à fait évident. Il ajoute qu'ils ont également privilégié le fait qu'il y ait des lignes entières qui soient réalisées.

Il fait remarquer qu'ils ont avancé beaucoup plus vite sur le matériel puisqu'en effet, aujourd'hui, à la fin de cette année, 83 ou 84 % de leur parc sera équipé car ils ont voté ici, dans ce Conseil de communauté, l'aménagement des véhicules qu'ils possèdent déjà, à l'exception de ceux qu'ils vont vendre dans les 24 mois. Il indique qu'au 1^{er} janvier 2015, 100 % de leur parc sera équipé du fait des renouvellements, et il faut maintenant passer la vitesse supérieure sur les arrêts dits prioritaires, de façon à ce qu'il ne se passe pas ces problèmes-là. C'est toujours très long, et il est le premier à le reconnaître, et on peut certainement aller beaucoup plus vite en se mobilisant tous. Il annonce qu'ils vont se mobiliser le plus possible dès les semaines qui suivront la remise de ce rapport.

Mme LIRE regrette également l'accident qu'a eu **Joël SOLARI** dont elle souligne le travail important qu'il réalise et ses prises de position, ainsi que les demandes qu'il fait dans les commissions. Elle précise, en tant que Vice-Présidente en charge de l'accessibilité des personnes handicapées, qu'ils ont des crédits avec une ligne budgétaire qui vient de la TLE mais malheureusement, pour s'informer régulièrement auprès des Services, ceux-ci ne sont pas en mesure de pouvoir consommer ces crédits, parce qu'il n'y a pas de moyens humains supplémentaires pour réaliser les travaux nécessaires à la mise en accessibilité.

Elle demande donc à **M. le Président** de prendre en compte cette demande et de faire en sorte que les Services puissent effectuer les travaux nécessaires pour la mise en accessibilité pour les personnes handicapées.

M. CHAUSSET pense qu'il n'y a pas que les moyens, il y a aussi tout simplement des problèmes de réflexe et de culture. Il prend un exemple tout près avec l'immeuble du Conseil Général tout neuf, rue Corps-Franc Pommiès, où le trottoir a été refait à neuf ainsi que l'entrée du parking et où lorsque le trottoir s'arrête, on n'a pas été capable de mettre des dépressions pour que les poussettes et les personnes handicapées puissent passer. C'est à-côté, et c'est tout près, fait-il observer.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite exprimer à son tour, un mot, bien sûr, de sympathie pour **Joël SOLARI**, d'accompagnement moral, et de disponibilités intellectuelles sur ce sujet.

Il souligne qu'ils ont commencé à repérer les choses et reconnaît que cela fait partie des points sur lesquelles il va falloir faire une petite révolution culturelle, et ce n'est pas en disant que cela coûte tant, car il a aussi en tête des chiffres de mise à niveau qui sont extraordinaires. Il considère que c'est au quotidien qu'il faut qu'on arrive à faire bouger les choses. Ils ont fait tout le travail et réformé les espaces publics, et il pense qu'il faut qu'ils fassent la même chose sur la voirie, pour que ce soit plus simple, moins coûteux et surtout que cela respecte tout un chacun, d'autant plus, comme il le dit souvent, que si la ville est accessible aux personnes moins mobiles, elle sera aussi plus facile à vivre pour tout le monde. A son avis, c'est vraiment une manière de concevoir la cité.

Puis il invite la Secrétaire de séance à donner lecture des affaires proposées pour un regroupement.

Mme BOST, secrétaire de séance, communique au Conseil la liste des affaires concernées.

M. GUICHARD annonce que les élus Communistes et Républicains voteront contre sur les dossiers n°29 à 32 et n°36 à 39 concernant des Vefa.

M. FREYGEFOND demande la parole pour communiquer une information à la demande des services de la préfecture concernant une délibération qu'ils ont adoptée lors du Conseil du 21 décembre 2012. Il s'agissait d'une décision modificative n°2 à leur service public d'Assainissement non collectif pour un montant de 822,11 €. Il indique qu'une erreur matérielle, liée à une inversion de signe, s'est glissée dans le tableau annexé au corps de la délibération, sans incidence sur l'équilibre de la décision modificative. Informé par les services communautaires, le service en charge du contrôle de l'égalité à la préfecture a accepté la modification.

Il est ainsi demandé au Conseil de bien vouloir prendre connaissance de cette rectification effectuée sur l'exercice 2012 de la régie du SPANC, virement de crédit de 822,11 € depuis le compte 6156 « Maintenance » vers le compte 6541 Créances admises en non valeur et non l'inverse.

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'ils ne voteront pas sur ce dernier point. Après avoir noté la position du groupe communiste, il constate l'accord sur le regroupement proposé, puis met aux voix l'ensemble des délibérations.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

Affaires regroupées

M. DAVID

2013/2/ 1 MARCHES PUBLICS - 12088U - SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Avenue du Haillan (Feydit/Bourdelle) - Aménagement général - (fiche action 23 / CO24490048) - Avenant n° 1 - Autorisation et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/2/ 2 AMBARES et LAGRAVE - BASSENS - Contrat de co-développement Fiche «Protocole d'accord LGV - Itinéraires routiers empruntant le pont du Lyonnais» - Aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave - Bilan de la Concertation - Information - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/2/ 3 Ajustements - Mars 2013 - Projets de Voirie - Décision de faire - Confirmation de décision de faire - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/2/ 4 Marché public - Prestations d'inspections détaillées d'ouvrages d'art et de portiques de signalisation pour la gestion du patrimoine ouvrages d'art - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/2/ 5 VILLENAVE D'ORNON : Requalification de l'avenue Mirieu de Labarre entre le chemin du pas de la côte et la place de Courréjean - Dossier définitif du projet- Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2013/2/ 6 Association "La mémoire de Bordeaux, de la Communauté Urbaine et de ses communes - Centre de documentation et de recherche" - Subvention 2013 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/2/ 9 PESSAC - PAE Ecoquartier du Pontet - Ilots B, E et F (Ecoquartier l'Artigon) - Cession d'un terrain communautaire à ICADE - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/2/ 10 Pessac - PAE Ecoquartier du Pontet - Ilots B et E (Ecoquartier l'Artigon) - Cession d'un terrain communautaire à Aquitanis - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/2/ 11 Le Taillan - Concession d'aménagement - CRAC 2011 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/2/ 12 EYSINES - Secteur Cares : Signature d'une convention d'étude tripartie entre la ville, la CUB et RTE pour la faisabilité technique et financière portant sur la mise en souterrain d'un tronçon de la ligne électrique 63kV BRUGES/ ST MEDARD - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/2/ 14 Association Bruit du Frigo - Partenariat avec la Communauté Urbaine - Programme d'actions 2013 - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/2/ 15 Ville du Bouscat - Salon du Livre jeunesse du 20 au 23 mars 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/2/ 16 EPCC Le Carré-Les Colonnes - Organisation du Festival des souris, des hommes du 15 janvier au 01 février 2013 - Subvention de Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/2/ 17 Association Musique de nuit diffusion - Organisation du Carnaval des Deux rives le 17 mars 2013 dans le cadre de l'inauguration du pont Jacques Chaban-Delmas - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/2/ 18 Contrats de co-développement 2012/2014 - Adaptations des contrats - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2013/2/ 19 Marchés publics - Lavage des conteneurs de la collecte mécanisée des ordures ménagères sur l'hyper centre de bordeaux - Avenant n° 1 - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2013/2/ 20 Convention CUB - OCAD3E relative à l'organisation et au soutien de la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/2/ 21 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Lignes A, B et C - Travaux de revêtements voie verte de la troisième phase du tramway de Bordeaux (REV 301) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2013/2/ 22 Numéro non attribué

M. DUPRAT

2013/2/ 25 Transports scolaires - Conventions de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits réalisés en régie par les organisateurs secondaires - Coûts forfaitaires journaliers - Approbation - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FAVROUL

2013/2/ 26 Lormont Génicart - Requalification de la rue Montaigne - Financements européens 2007-2013 - Objectif Compétitivité Régionale et Emploi - Autorisations - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/2/ 27 Bordeaux - Quartier du Lac - Cession d'un terrain communautaire d'une surface de 17 000 m² à la Chambre de Métiers de l'Artisanat de la Gironde - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/2/ 28 Exercice 2013 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°1 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/2/ 29 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs, résidence "Dock B", îlot Moreau, 1, rue Blanqui et 55, rue des Etrangers - Emprunts principaux de 394.861 € et 806.193 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/2/ 30 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 29 logements collectifs locatifs, résidence "Dock B", îlot Moreau, 1, rue Blanqui et 55, rue des Etrangers - Emprunts principaux de 1.081.314 € et 2.066.458 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/2/ 31 BRUGES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs, résidence "Les Lierres ", 22, rue Camille Maumey - Emprunts principaux de 336.323 € et 784.754 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/2/ 32 BRUGES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 26 logements collectifs locatifs, résidence "Les Lierres ", 22, rue Camille Maumey - Emprunts principaux de 934.110 € et 2.179.589 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/2/ 33 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration de 2 logements collectifs locatifs, 15, rue Buhan - Emprunts principaux de 53.544 € et 109.936 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/2/ 34 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration d'un logement collectif locatif, 15, rue Buhan - Emprunts principaux de 34.358 € et 80.168 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/2/ 35 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 45 logements collectifs locatifs, lotissement La Ramade, lot 5, éco-quartier Les Akènes, bâtiment F - Emprunts principaux de 1.217.812 € et 4.540.333 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/2/ 36 SAINT-AUBIN DE MEDOC - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements individuels locatifs, résidence "Les Jardins du Médoc", chemin des Vignes - Emprunts principaux de 321.967 € et 666.002 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2013/2/ 37 SAINT-AUBIN DE MEDOC - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 2 logements individuels locatifs, résidence "Les Jardins du Médoc", chemin des Vignes - Emprunts principaux de 84.173 € et 179.216 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/2/ 38 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 2 logements individuels locatifs, résidence "La Commanderie de Leyran", chemin de Leyran - Emprunts principaux de 84.007 € et 157.252 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/2/ 39 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA d'un logement individuel locatif, résidence "La Commanderie de Leyran", chemin de Leyran - Emprunts principaux de 37.743 € et 88.069 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/2/ 40 Taxes et participations d'urbanisme - Admission en non-valeur - Application de l'article 2 du décret 98-1239 du 24 décembre 1998

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/2/ 41 Ressources Humaines - Plan d'adaptation des effectifs - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/2/ 42 Poste de directeur de la direction des grands travaux et des investissements de déplacements au pôle de la mobilité - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/2/ 43 - DRHDS - Mise à jour du manuel d'assurance sécurité chapitre 1- Définition des acteurs - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/2/ 44 Introduction du critère de développement durable dans les marchés de voirie - Mise en place d'un dispositif expérimental de formation - Partenariat avec l'ADEME - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/2/ 45 Poste de chargé de mission projets économiques/accompagnement de la filière numérique - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/2/ 46 Poste de chef de projet filière optique-lasers/santé et biotechnologies à la direction des entreprises et de l'attractivité - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/2/ 47 Dispositif de prise en charge des frais de déplacement applicables aux élus, aux agents communautaires, aux personnes sous contrats particuliers et aux intervenants extérieurs - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/2/ 49 Marchés publics - Direction des bâtiments et moyens - Fourniture de pièces détachées et prestations (21 lots) - Appel d'offres ouvert européen - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2013/2/ 50 Partenariat avec l'A'urba - Subvention 2013 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2013/2/ 51 Villenave d'Ornon - Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Bassin Versant de l'Eau Blanche - Fonds de concours pour la 2e partie du plan de gestion - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/2/ 52 Subvention à l'association "Vélophonie " pour 2012 - Convention - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/2/ 53 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANCOIS

2013/2/ 54 Appel à projets Valorisation des données publiques Autorisation - Décision - Règlements - Convention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/2/ 55 Saint Médard en Jalles - Immeuble bâti situé 12 rue Antonin Larroque, cadastré AS 312 - Cession à l'O.P.H. Gironde Habitat - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/2/ 56 MERIGNAC - Immeuble bâti situé 15 rue Paul Dukas, cadastré DS 183 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/2/ 57 TALENCE - Immeuble bâti sis 67 rue Bourges cadastré AS 838 et 839 - Acquisition amiable - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/2/ 58 CARBON BLANC - parcelle AI 34 sise avenue de Lafontaine, appartenant à Madame TALEYRAN épouse GOMILA Pauline - Acquisition - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/2/ 60 Saint-Médard-en-Jalles - Immeuble bâti situé 12 et 14 avenue Montaigne, cadastré BI 67-68-691-693 - Cession à l'O.P.H. Gironde Habitat - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/2/ 61 Floirac/Libération - Avenant n°7 de la convention ANRU du projet de rénovation urbaine- Ajustement technique de la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux- Autorisations -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/2/ 62 appel à projets "des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité" :
avenant de régularisation et affectation de reliquats à un projet de garage social -
Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/2/ 63 GIP GPV des Hauts-de-Garonne - Versement de la participation
communautaire annuelle au titre de l'année 2013 - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/2/ 64 Défi Territorial - Nappes profondes de Gironde - Participation financière
de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Maintien des charges des industriels - Année
2013 à 2017 - Sollicitation d'aide - Conventions - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2013/2/ 65 Charte du site Natura 2000 "Réseau hydrographique des jalles de Saint-
Médard et d'Eysines" - Adhésion de la Communauté Urbaine - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE note l'intervention de Ludovic FREYGEFOND et le
virement dans le cadre de la délibération du mois de décembre sur le SPANC, l'assemblée
étant ainsi au courant. Cette information a été faite, donc ceci est acté.

Il invite à examiner maintenant les affaires non regroupées.

Affaires dégroupées**M. BENOIT**

2013/2/ 8 Technopole de l'agglomération bordelaise - Bordeaux Technowest et
Société Publique Locale Bordeaux Aéroparc - Programme d'actions 2013 -
Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Conventions - Décision -
Autorisation

M. GUICHARD rappelle que les élus Communistes et Républicains sont, comme beaucoup
ici, particulièrement attachés au soutien de l'activité industrielle sur le territoire et il a lui-
même participé avec des collègues ici présents, à une délégation qui a étudié ce sujet, la
semaine dernière à Bilbao, déplacement qui a mis en évidence que des marges de
manoeuvre existent pour le soutien des PME, et particulièrement des PMI en coeur de ville.
Parce que souvent la qualité du service public est remise en cause, y compris parfois dans
cette maison, il souligne qu'à l'occasion de ce voyage, il a rencontré des gens des services
communautaires tout à fait dynamiques sur ces questions-là et il tenait à les en féliciter et à

s'en féliciter. Il ajoute que cela correspond tout à fait à l'idée que les élus Communistes et Républicains se font d'un développement économique en même temps qu'écologique et social des quartiers. C'est d'ailleurs aussi pour cela que son camarade Vincent MAURIN, bataille depuis si longtemps pour la réindustrialisation des Bassins à Flot sur Bordeaux.

Il pense que ses collègues comprendront donc qu'ils ne peuvent pas approuver la délibération qui vise à ajouter au programme, déjà quelque peu contestable, de Technowest, l'aménagement d'un centre d'affaires au service des grands groupes de l'aéronautique et de la défense.

Il rappelle quand même un détail qui risque de faire réagir encore une fois Alain ANZIANI notamment, à savoir que ces groupes sont soutenus de manière ardente par leurs collectivités publiques au travers de pôles de compétitivité, dont ils peuvent tirer aujourd'hui un bilan désastreux, c'est-à-dire que les actionnaires s'en seront mis « plein les poches », tandis que l'emploi se sera dégradé. C'est une réalité concrète, et à partir de là, il considère que le développement industriel de notre agglomération exige de rompre avec cette posture qui consiste à subventionner les grands groupes au nom de la compétitivité des territoires, voire de baisser le coût du travail.

Il indique que pour ces raisons, ils voteront contre cette délibération, et continueront de militer pour des projets industriels innovants à vocation économique et sociale.

M. ANZIANI trouve que l'exemple est très mal choisi, parce qu'avec l'Aéroparc, ils ont une structure qui crée de l'emploi, plus de 600 emplois ayant été créés en trois ans, et ce point à lui seul devrait déjà les satisfaire. Mais il insiste sur le fait que l'activité de l'Aéroparc n'est pas uniquement de créer des emplois, c'est aussi de créer des entreprises qui demain créeront des emplois. Il souligne qu'il s'agit là de l'intérêt, notamment de la pépinière qui, en elle-même, ne crée pas immédiatement d'emplois, mais on voit bien que dans les années qui viennent, elle permettra justement un développement d'activités, comme c'est le cas aussi du Centre d'affaires qui n'est pas fait pour telle ou telle grande entreprise, Dassault ou d'autres. Il ajoute que d'ailleurs, elle aiderait les grandes entreprises à se développer qu'il n'y verrait pas d'inconvénient. Il précise quelle est faite simplement pour que, derrière le mot « affaires », il puisse y avoir du négoce, qu'il puisse y avoir des débouchés, car c'est bien de produire, mais c'est encore mieux de vendre. Il souligne que s'ils veulent vendre, il vaut mieux qu'il y ait, effectivement, du conseil dans ce métier de vendeur, et donc des centres d'affaires. Il ajoutera que l'exemple est d'autant plus mal choisi qu'on ne peut pas d'un côté dire qu'il faut soutenir notre industrie et de l'autre côté dire qu'il faut refuser de la financer, car dans la situation actuelle, cela lui paraît difficile.

Il rappelle qu'aujourd'hui, il y a quand même une industrie qui est en piètre état, l'industrie française ayant perdu 700 000 emplois en dix ans, et la part de l'industrie française dans la valeur ajoutée les situe au 15^{ème} rang en Europe, derrière beaucoup de pays. Il estime donc qu'il faut absolument conforter et développer ce qui existe, et notamment développer la filière aéronautique qui n'est pas que cela, puisqu'au fond, c'est un moteur qui entraîne bien d'autres activités industrielles et derrière, bien d'autres activités des services. Il indique que non seulement il va voter cette délibération, mais il insiste une nouvelle fois sur le fait qu'il est prêt même d'ailleurs à ce qu'un jour, ils aient une table ronde sur la façon de financer le développement industriel dans l'agglomération, en présence, évidemment, de Jean-Jacques BENOIT. Cela lui paraît tout à fait nécessaire pour montrer que financer l'industrie ce n'est pas gâcher l'argent public, bien au contraire.

M. ROSSIGNOL voudrait faire écho au débat qu'ils ont eu à l'instant sur l'acte trois de la décentralisation et les réformes démocratiques. En effet, le budget de la C.U.B. est supérieur, s'il ne se trompe pas, aux budgets cumulés des 27 communes de

l'agglomération, et il n'y a pas de campagne électorale directe où ils viennent, par exemple, présenter leurs objectifs en termes de développement économique. Il note une volonté forte d'épauler de plus en plus le développement économique dans l'agglomération ainsi que la création d'emploi, et il estime que c'est une bonne chose.

Par contre, il considère que les choix stratégiques de développement économique doivent être débattus et doivent être approuvés par la population, or, pour l'instant, ils débattent de manière transparente, démocratique et ouverte, évidemment, mais il observe que nulle part il y a eu un acte symbolique des citoyens pour valider ou pas leurs choix de développement économique. Par exemple, le choix de développer très fortement la filière drone sur Bordeaux Technowest est un choix politique qui aura des répercussions sociales et sociétales, et il rappelle que par exemple la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) a ouvert une réflexion sur le développement des filières drones et leurs libertés individuelles et collectives.

Il précise qu'ils demandent qu'il y ait un débat démocratique sur leurs choix de développement économique, et il pense que, par exemple, le C2D pourrait s'en emparer sur le thème développement économique et démocratie, pour voir quelle est la place du citoyen dans ces choix stratégiques.

Donc pour cette raison de démocratie, il indique que les Verts s'abstiennent comme les fois précédentes mais que Gérard CHAUSSET vote pour.

M. GUICHOUX précise qu'il va voter pour et inviter la majorité du Conseil à faire de même. Il connaît bien la structure Technowest et ils ont eu le plaisir de tenir deux commissions de développement économique décentralisées dans cette structure. Tous les élus, qui ont pu participer à ces travaux, ont, à son avis, été assez impressionnés par la qualité du travail que l'équipe Technowest mène. Quand il voit dans « Le Monde » d'hier qu'on leur prédit une perte de 200 000 emplois en France en 2014, il pense qu'une structure comme Technowest va mener des petites victoires sur le sujet de l'emploi.

Pour sa part, il tient à souligner que Technowest a contribué à la réindustrialisation du secteur Nord-Ouest de l'agglomération, avec l'arrivée d'entreprises telle que Oméga, tel que le maintien d'Aircalo. Il rappelle qu'il faut faire venir des entreprises, mais il faut aussi s'arranger pour que certaines restent, et ce sont donc des sujets d'importance. Il répète que l'équipe Technowest mène un travail exemplaire et il pense même que certaines autres structures, ici et ailleurs, pourraient s'en inspirer, dans la complétude du travail mené depuis les incubateurs jusqu'aux centres d'affaires. Et il ajoute que dans le mot « centre d'affaires », il ne faut pas y voir une connotation sulfureuse, car les entreprises ont besoin de faire des affaires, les petites ont besoin de rencontrer les grandes, et le fait qu'en particulier Technowest a aujourd'hui parmi ses actionnaires des grandes entreprises, est la preuve qu'une technopôle n'est pas du seul fait et ne doit pas être financée par les collectivités. Le fait qu'il y ait des fonds d'amorçage qui permettent à de toutes petites entreprises de s'en sortir face aux difficultés que posent les banquiers, est, selon lui, une bonne chose, et il pense que tous ceux qui connaissent Technowest savent que c'est un excellent travail qui est fait.

Enfin, il comprend parfaitement que certains soient contre les drones militaires ou contre les drones qui pourraient attaquer la vie privée, mais il y a aussi, comme dans d'autres domaines, des drones qui sont au service des populations. Il invite ses collègues qui ont des réticences à les exprimer, cependant, on peut être contre certains drones, mais voter pour l'emploi et le développement économique.

M. BENOIT estime que les positions qui ont été développées sont connues. Il invite néanmoins le groupe communiste, à essayer de réfléchir aux conséquences sur l'emploi de

l'activité et du soutien que fait la Communauté urbaine à ce dispositif qui, à son sens, apporte du mieux pour les travailleurs de ces entreprises et pour la création d'emplois. Il faut aussi réfléchir à cela, et il pense que l'idée qu'a développée Alain ANZIANI d'une sorte de table ronde sur le développement industriel de l'agglomération est une bonne idée, et que peut-être, ils pourraient essayer de réfléchir à cela. Il y a quelques jours, il est allé avec les pompiers sur des manœuvres qu'ils faisaient dans l'agglomération bordelaise, et ils disaient tout leur intérêt pour les drones civils, et pour en obtenir pour la sécurité routière ou de lutte contre les incendies. Il considère qu'il y a aujourd'hui des développements possibles de l'activité des drones qui n'ont rien à voir avec seulement les drones militaires, dont on peut quand même constater que pendant la guerre du Mali, ils sont particulièrement intéressants pour pouvoir arrêter l'intervention de djihadistes vers Bamako.

Il estime qu'il faut que les élus aient sur ces questions-là, des interventions qui regardent un peu de manière pragmatique les faits. En tout cas, ici, dans l'agglomération, on ne peut que se féliciter de voir la CUB aider ces dispositifs, lui semble-t-il.

M. ANZIANI voudrait dire à Clément ROSSIGNOL que le drone n'est pas l'ennemi du peuple, car cela n'a rien à voir et il faut arrêter avec cela. Le drone, même militaire, a son utilité, comme Jean-Jacques BENOIT vient de le rappeler, en Afghanistan ou au Mali, où il vaut mieux envoyer des drones. Il ajoute qu'autrement, le drone c'est la surveillance des forêts, c'est la surveillance d'un certain nombre de bâtiments, et il va y avoir dans les prochaines années, une révolution du drone car c'est un gisement de développement économique considérable qui favorisera la vie de leurs concitoyens.

M. le Président Vincent FELTESSE propose qu'ils n'aient pas le débat ce matin sur l'évolution de la technologie dans le monde depuis quelques millions d'années.

Il insiste sur le fait qu'il y a des vrais sujets derrière ces questions économiques et industrielles, et il redit ce qu'il a pu évoquer lors de son discours aux forces vives de la C.U.B, que si la Communauté Urbaine de Bordeaux continue à se développer, et c'est le souhait de cette Assemblée, ils en ont la capacité sans bouleverser les choses. Et s'ils accueillent 250 000 personnes dans les vingt années qui viennent, il faut qu'ils créent 75 000 nouveaux emplois dans le même temps, ce qui n'est pas totalement inaccessible. Quand on regarde les chiffres de ces trois dernières années sur la métropole bordelaise, il rappelle qu'ils ont créé 3 000 emplois nets par an, ce qui est énorme. Il fait observer que 3 000 emplois nets, c'est le solde entre les emplois créés et les emplois qui disparaissent ou sont détruits, et à l'échelle de l'Aquitaine qui est une région plutôt dynamique, il y en a 4 000. Il n'empêche, souligne-t-il, que 3 000 emplois nets par an, même si c'est énorme, ce n'est pas suffisant, et il faut qu'ils continuent à faire cette réforme et qu'ils passent à 4 000 emplois nets par an.

Il indique être en train de rencontrer un certain nombre d'acteurs économiques, sachant qu'ils sont plusieurs à le faire, avec cette question simple qui est : « *dans votre filière, dans votre domaine, comment crée-t-on des emplois ?* ». Il considère que c'est vraiment sur cette approche extrêmement pragmatique qu'ils doivent avancer, parce qu'on sait que le souci premier de tous les habitantes et habitants aujourd'hui de la C.U.B mais aussi du pays, c'est la question de l'emploi. C'est vraiment à son avis, le chantier métropolitain majeur en articulation avec la Région, les communes, etc... et un enjeu majeur durant cette année 2013. On le fait de manière technique, et on le fait par des délégations.

Par ailleurs, il rappelle que c'est un engagement qu'il a pris plusieurs fois, et il faut qu'ils mettent en place à l'échelle de la C.U.B, une sorte de conférence de sommet économique et social métropolitain, à la fois sur les questions stratégiques, sur la façon d'y arriver, sur le rôle des acteurs, le rôle des syndicats, y compris des syndicats d'employés. Il indique avoir

été assez sensible sur une proposition faite par la C.G.T. disant qu'on se met toujours autour de la table quand les choses vont mal, mais on a intérêt aussi à avoir une stratégie d'anticipation. Il considère qu'ils ont cela sur la table durant cette année 2013, en plus de tout le reste.

Concernant Technowest, il constate que c'est une structure de terrain efficace, que l'hôtel d'entreprises et la pépinière se développent à vive allure, que sur la question de la maintenance dans l'aéronautique, ils sont en train de développer un vrai savoir-faire sur l'ensemble de l'agglomération bordelaise puisqu'il y inclut Aérocampus. Il rappelle que dans le coût d'un avion, sur une vingtaine d'années, le coût de production n'est que d'un tiers et celui de maintenance des deux tiers, mais aussi qu'ils se sont battus il y a quelques années pour maintenir notamment la Sogerma Sabena Technics.

Ensuite, sur la question des drones, il entend bien la question posée sur les drones militaires mais il les invite aussi à regarder la capacité de développement des drones civils, y compris dans la question de la logistique urbaine. Il les invite aussi à réfléchir à ce que sera la ville de demain, à la part des drones dans la ville de demain, sujets sur lesquels il a un peu travaillé.

M. JUPPE indique que ce débat lui paraît surréaliste, car il n'y a pas à hésiter trente secondes. Son groupe soutient à fond cette opération, l'aéronautique et l'espace étant un des pôles d'excellence et de compétitivité de notre agglomération, et il considère donc qu'il faut y aller « plein pot », sans hésitation.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération :

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre, le groupe des élus Europe Écologie les Verts s'abstient à l'exception de M. CHAUSSET qui vote pour

Mme CARTRON

2013/2/ 13 Association le CREAC - Projets cirque 2013 à Bègles - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Mme ISTE considère que les projets liés au cirque sur la ville de Bègles sont d'une grande qualité, et comme la CUB a pris une part de compétence culturelle, ils les méritent et ont leur soutien. Les élus Communistes et Républicains s'interrogent cependant sur la nature de ce soutien, car sur 85 000 €, en effet, 60 000 € sont exclusivement consacrés à la venue cet été de la compagnie Zingaro, et il ne reste que 25 000 € pour toutes les autres compagnies, qui subissent déjà des baisses de subvention d'autres institutions, comme celles de la Région. Bartabas propose certes un spectacle de grande qualité, connu et reconnu, et nul doute que cet événement connaîtra un immense succès, qui sera autant assuré par la qualité du spectacle que par la publicité médiatique et institutionnelle qui en sera faite, et malgré un prix d'entrée de 38 € qui, lui, n'est pas très attractif à son avis.

Ils ne peuvent qu'en conclure que notre agglomération est entrée dans la guerre des territoires pour attirer les événements prestigieux, et elle rappelle que c'est cette logique qui conduit la Ville de Marseille à « sur-subventionner » le concert de David Guetta. Elle indique que ce n'est pas leur conception de l'aide à la création culturelle, et ils souhaitent s'opposer

aux nécessaires subventionnements des autres projets. Elle annonce qu'ils s'abstiendront sur cette subvention.

M. ROSSIGNOL n'a pas de commentaire à faire sur David Guetta, mais il estime quand même que Zingaro est un événement exceptionnel, et comme cela fait 20 ans qu'il n'est pas venu sur l'agglomération bordelaise, il invite à ne pas boudier leur plaisir. Il indique que cela sera une soirée exceptionnelle, magique, sur la fête des morts au Mexique, et il les informe que les Mexicains vont pique-niquer en famille sur les tombes pour la fête des Morts en mangeant des crânes à taille humaine en sucre, témoignant qu'ils ont vraiment une approche différente.

M. le Président Vincent FELTESSE lui demande si c'est ce qui les incite à voter la subvention.

Mme CARTRON pense pour sa part que ce n'est peut-être pas la meilleure publicité pour eux.

M. ROSSIGNOL poursuit en précisant que c'est donc un spectacle qui est déconseillé pour les moins de 8 ans. Il indique qu'il y aura donc deux pistes dont une aérienne et on y verra des chevaux pratiquement voler. Il souligne que la Communauté Urbaine fait un effort conséquent pour ce spectacle qui n'est pas à 38 €, mais 36 €, sachant qu'il y a un tarif préférentiel à 26 € pour les enfants, et pour les habitants de la Communauté Urbaine de Bordeaux, jusqu'au 17 mars, un tarif de 30 €.

Il convient que ce sont des tarifs plus importants que pour les autres spectacles de cirque qui sont plutôt aux alentours de 8-15 €, mais c'est un spectacle exceptionnel, sachant que les centres culturels et sociaux peuvent avoir la tarification de 30 € s'ils achètent 20 entrées ou plus, pour pouvoir après faire profiter leurs adhérents de ce spectacle magique.

Il incite à y aller, d'autant plus que la petite particularité est que la Communauté Urbaine de Bordeaux offre le ticket aller-retour Tbc pour aller voir le spectacle.

M. GAUTE déclare être totalement solidaire de la décision du groupe Communauté d'Avenir, mais il veut intervenir parce qu'à titre personnel, il est très passionné de cirque, pour dire que la Ville de Bordeaux accueille de grands et de très beaux spectacles sur la place des Quinconces. Il rappelle que Bartabas est un très beau spectacle, mais que c'est avant tout une entreprise privée, et à titre personnel, il est un peu choqué que les deniers publics financent, dans le cadre d'une subvention, une entreprise privée, d'autant qu'il y aura un tarif public.

M. le Président Vincent FELTESSE fait observer que la Culture est souvent portée par le privé.

Il semble à **Mme CARTRON** sur la comparaison entre Bartabas et David Guetta, qu'ils ne sont pas dans le même champ culturel ni dans les mêmes proportions de rentabilité.

Elle souligne que si Bartabas est connu c'est pour, justement, sa capacité créative et, par rapport à ce que vient d'exposer leur collègue, elle insiste sur le fait que c'est la manière de transcender les choses, parce qu'elle reconnaît que raconter « aller pique-niquer sur les tombes », ce n'est peut-être pas la meilleure incitation. Elle estime que c'est justement tout le travail des créateurs que de pouvoir transcender un certain nombre de traditions. Sur la comparaison des sommes, il y a certes 68 000€ et 25 000€ mais d'un côté il y a 18 représentations, et elle croit qu'on ne peut pas faire ce grief à la politique que mène la C.U.B

en matière d'accompagnement culturel dans le cadre des contrats de CODEV parce que, majoritairement, ils accompagnent des petites troupes, des compagnies et des créations dans toutes les villes, et c'est donc là un événement exceptionnel. Elle pense que la subvention est à hauteur de cet événement exceptionnel et souligne qu'ils accompagnent aussi un projet culturel d'une ville. Elle fait donc remarquer que c'est l'exemple d'une ville qui fait le choix d'un axe culturel autour du cirque, et au moment d'un accompagnement exceptionnel, que la Communauté urbaine est là.

Monsieur RAYNAUD, en tant qu'élu béglais, voudrait rajouter à ce qu'a dit **Mme CARTRON**, que le financement est assuré à la fois par la C.U.B, mais aussi par d'autres collectivités, car cela n'a pas été dit. Il s'agit de la Région, du Département qui mettent aussi beaucoup d'argent, autour de 25 à 30 000 €, aussi par la Ville de Bègles, et en réponse à l'intervention de Communauté d'Avenir, il précise qu'il y a un financeur privé, notamment les Rives d'Arcins, qui met beaucoup plus d'argent que toutes les collectivités territoriales réunies. Il souligne que c'est un budget qui représente 900 000 €.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération « circassienne ».

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. le Président Vincent FELTESSE propose que les deux affaires suivantes qui ont été pas mal abordées en début de séance fassent l'objet d'une présentation regroupée.

M. DUPRAT

2013/2/ 23 Service public des transports urbains - Création du service de voiture partagée - décision

Et

M. DUPRAT

2013/2/ 24 Délégation de service public de transports - Adaptation du périmètre de la future délégation - Voiture partagée - Evolution des caractéristiques essentielles de la délégation de service public de transports - Modalités d'indemnisation des candidats

M. ROSSIGNOL précise qu'on pourrait mettre en place un service global de voitures partagées qu'on pourrait appeler autocub, qui permettrait d'opérer des synergies entre les différentes options de déplacement, via une billettique et une tarification communes, des implantations réfléchies de bornes et des stations afin d'éviter les risques majeurs du report modal inversé, c'est-à-dire les usagers des transports en commun et vélos vers de la voiture partagée. Il précise aussi que le second écueil qu'ils souhaitent éviter, c'est fragiliser la société actuelle qui s'appelle auto-cool, et qui a un fonctionnement coopératif qui est ancré localement.

Il indique par ailleurs que quand on parle de la tarification d'Autocool et d'Autolib à Paris, l'utilisation moyenne d'Autocool est de 3 heures et 30 kilomètres, pour un coût de 20 €. Cela peut évoluer, mais si on prend la tarification d'Autolib, cela coûte 30 €, donc 50 % de plus. Il estime qu'il faut avoir une discussion avec M. Bolloré et sa société, pour que le service qui

pourrait être mis en place s'intègre parfaitement dans la chaîne de mobilité et dans leurs objectifs politiques de mobilité qu'ils sont en train de mettre en place avec ce nouveau réseau intégré multimodal.

M. DUPRAT note que M. le Président a fait une proposition d'un groupe de travail sur ce sujet, ce qui lui paraît une bonne chose, mais il invite à ne pas bouder quand même leur plaisir, car cela leur permettrait de l'avoir dans des délais extrêmement courts. Il rappelle que leur DSP ne prend effet qu'au 1er janvier 2015 et qu'à ce propos, il faut le temps que tout cela se mette en place, et comme ils l'ont vu pour le Vcub, cela ne s'est pas fait dans les premiers jours. Donc, s'ils peuvent avoir un système de voitures auto-partagées dans des délais qui sont en mois et non pas en années, il pense que ce sont simplement les usagers qui seront gagnants, et à eux de s'adapter au monde d'aujourd'hui.

M. GUICHOUX indique que les quatre élus concernés par ce comité de suivi sont au travail depuis trois mois et sont face à un sujet complexe. Il voudrait témoigner du fait que les choses se passent très bien et souligner l'intérêt d'être accompagné par une AMO et des services qui leur font soutenir un rythme de réunions de deux à trois fois par semaine par moments. Il tient à signaler que, à quatre, ils sont soucieux avant tout de faire une DSP la plus qualitative possible, la meilleure consultation possible, et pour cela, il faut qu'elle soit la meilleure possible en termes juridiques, financiers, et techniques. Il rappelle qu'ils travaillent, comme ses collègues l'ont dit, sur une DSP qui va s'exécuter de 2015 à 2020 ou de 2015 à 2023 soit donc pour dans dix ans et la part d'innovation est importante, car si on revient dix ans en arrière, on se rend compte que les choses sont en train de changer. Imaginer ce que pourra être leur réseau en 2023 est un des enjeux qui leur est posé et il lui semble que tout ce qui touche à la voiture partagée, au covoiturage, doit faire partie de leur réflexion. Le fait qu'ils aient un peu plus de temps devant eux va faire qu'ils vont pouvoir encore plus réfléchir.

Il voudrait aussi témoigner que cette question-là implique avant tout des personnels et des usagers. Il a entendu des syndicats qui leur ont dit que le réseau était bon, il a entendu des syndicats soucieux de leurs avantages sociaux, et il a surtout entendu des syndicats qui leur ont fait des remontées constructives. Il tient aussi à rappeler qu'ils ont rencontré des associations avec des idées qu'il qualifierait de foisonnantes.

Il estime donc que la part de l'autopartage et de cette question-là constituent une partie de la DSP et que celle-ci est essentielle, à son avis, parce qu'on ne sait pas ce que sera demain.

M. HURMIC souhaite compléter les propos qui ont été tenus et indiquer que ce qui lui paraît surtout important, c'est que ce système-là soit vraiment pensé globalement avec leur réseau de transports collectifs et qu'ils tiennent compte également des retours sur expérience d'Autolib à Paris. Ce dernier est jugé comme étant un succès relativement mitigé, et il les invite notamment à prendre connaissance d'une excellente étude qui a été faite par le CLCV sur l'Autolib à Paris où l'une des critiques essentielles qui est faite à ce système-là est qu'il s'avère surtout être un substitut des transports collectifs et non comme une alternative à la voiture individuelle, contrairement à ce qu'espéraient la Ville de Paris et le groupe Bolloré à son lancement. Il considère donc qu'il faut vraiment que ce système, ici, dans notre agglomération, soit pensé comme étant un complément et non un substitut aux transports collectifs, d'où l'importance que ce soit réfléchi, comme cela a déjà été dit, en complément et en partenariat avec leur réseau de transports collectifs.

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer que le groupe Europe Écologie les Verts est plus que représenté dans ce groupe de cinq personnes, puisqu'il y a deux vice-présidents Europe Écologie les Verts, ce qui correspondrait à 40 % d'élus de ce groupe dans cette assemblée, ce qui n'est pas tout à fait le cas, mais qui peut être un objectif pour certains.

M. GUICHARD, pour appuyer l'intervention de **Jacques GUICHOUX** qui a abordé les questions juridiques, souhaite que cela ne soit pas un paravent, comme cela lui revient un peu aux oreilles, pour pouvoir éluder les questions sociales. Il en a d'ailleurs fait part à **M. le Président**. Il tient à dire que la question sociale, outre l'aspect humain des choses, c'est-à-dire pour les salariés de Kéolis, est une question centrale de la qualité du service public rendu, et il faut que cette question soit sinon en premier, surtout pas secondaire, du cahier des charges qu'ils ont à construire. Il demande donc que les salariés soient le plus associés possibles sur cet aspect, à cette dimension, et les élus Communistes et Républicains y seront très vigilants.

M. CHAUSSET informe ses collègues qu'il y aura les syndicats, les associations et il y aura une réunion le 25 mars à destination des usagers et des abonnés, justement pour les écouter, parce que c'est important à son avis. Il estime en effet que la question sociale des usagers est importante aussi, pour les écouter et les entendre sur ce projet de nouveau réseau.

M. DUPRAT constate que tout a quasiment été dit. Il ajoute qu'ils sont attachés dans le cadre de cette DSP, avant la rédaction du cahier des charges qui n'est pas réalisée, à écouter tout le monde. Il souligne qu'il y a eu des matinées de travail relativement riches, et c'est le but, mais pour rassurer **Max GUICHARD**, il indique qu'ils auront bien à cœur, comme cela a déjà été le cas la fois précédente, de savoir ce qui sera bon pour les salariés. Mais il précise que quand ils les ont écoutés venir leur expliquer les choses, certains faisaient des déclarations pour dire par exemple qu'ils étaient très favorables à ce qu'on ne change pas de délégataire.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix ces deux délibérations.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/2/ 48 Contrat de gérance CUB/OPH Aquitanis - Compte prévisionnel de gestion pour 2013 - Approbation - Décision

Mme FAORO note que l'OPH Aquitanis propose de faire évoluer les loyers et indemnités d'occupation. Il s'agit naturellement du patrimoine de la C.U.B. géré par Aquitanis, mais les taux lui semblent trop élevés, et il serait souhaitable à son avis que la délibération soit modifiée avec une augmentation des loyers des logements et des commerces à hauteur de 1 %. Elle souligne qu'avec des taux d'évaluation de plus de 1 % pour les logements, les commerces et les stationnements, plutôt que de 3 % et 2,2 %, l'excédent de gestion baisse d'environ 15 000 €.

M. MAURIN tient d'abord à rappeler que **M. le Président** n'a pas eu le temps de laisser la parole à **M. GUICHARD** en tout début de séance à propos de sa question sur les Roms et

l'état des lieux. M. le Président a annoncé un débat au prochain Conseil, et il regrette que ce report d'un mois soit en dessous de l'urgence humaine et sociale, que des associations de terrain comme Médecins du Monde ou le réseau Éducation sans frontière portent au quotidien. Il avait préparé une intervention et la soumettra cet après-midi aux membres du Conseil, ce qui sera peut-être un éclairage pour qu'ils puissent passer d'une politique d'exclusion à une politique d'inclusion, tel que le Conseil de l'Europe et la déclaration de Strasbourg les y invitent.

Concernant la délibération actuelle, il souligne qu'en décembre dernier, ils avaient, ici même décidé de geler les tarifs des transports publics. Les élus Communistes et Républicains regrettent que la même décision ne soit pas prise en compte pour les loyers du parc Aquitanis qui vont subir une augmentation de 2,2 %, et il rejoint Mme FAORO qui dit qu'il faut que cela soit de 1 % seulement. Il n'empêche que cela constitue tout de même une augmentation, précise-t-il.

Il observe que cette augmentation ne tient pas compte également de la réalité et de la difficulté des habitants à se loger dignement sur la C.U.B, et en particulier sur la ville Centre, la Chambre régionale des Comptes ayant même, dans un des rapports sur la petite enfance, souligné l'extrême difficulté que rencontraient les assistantes maternelles à se loger sur le coeur de la ville de Bordeaux. Il insiste sur le fait que leurs décisions sur les loyers HLM ne sont donc pas neutres de ce point de vue, et plus généralement, ils interpellent à nouveau M. le Président, afin que les outils positifs nés de la loi Duflot, soient utilisés de façon optimale sur l'agglomération. Il ajoute que c'est ce que réclame notamment l'association Droit Au Logement sur une opération de l'immeuble de la rue Thiac, et c'est ce que les élus Communistes et Républicains demandent également à propos du terrain d'État dit « Casteja » dont il faudrait, selon eux, réorienter la part de logement social pour y faire une opération à 100 % de logements sociaux accessibles à tous, et qui serait de fait une opération de logement social exemplaire sur la ville centre.

M. le Président Vincent FELTESSE demande à Michel DUCHENE en sa qualité de Président de Parcube, d'être attentif à ce qu'il va dire. Il précise sur la question de la rue Thiac, que c'est à la demande de la Ville de Bordeaux, en partenariat avec la Communauté urbaine, qu'ils ont acheté un bâtiment rue Thiac pour un projet de parking de proximité, en coordination avec Parcube. Aujourd'hui, un certain nombre de réunions de concertation avec les riverains ont eu lieu, avec des choses qui peuvent paraître plus ou moins raisonnables ou plus ou moins surprenantes selon la manière dont on se positionne, et il y a eu aussi, une interpellation de Droit Au Logement pour dire que ces bâtiments qui sont vacants, peuvent être utilisés de manière transitoire. Il pense qu'ils doivent avoir ce débat sur la ville, sur le parking puis sur les bâtiments, mais il n'est pas sûr que ce soit de manière la plus publique qu'on arrive à résoudre les choses. Il estime qu'il faut constituer un petit groupe de travail là-dessus.

Sur la question de l'augmentation des loyers d'Aquitanis, après en avoir parlé avec la Présidente d'Aquitanis, et dans la lignée de ce qu'on a pu faire sur la non augmentation des tarifs de Tbc, ainsi que sur la baisse du tarif de l'eau, il est effectivement favorable à ce qu'ils plafonnent cette augmentation à 1 % au lieu de 3 %.

M. DUCHENE répond plutôt en tant qu'élus bordelais parce qu'après tout, PARCUB est une régie de la Communauté urbaine, elle est au service de celle-ci, et elle suit les décisions politiques de cette assemblée.

Il croit qu'il y a, comme M. le Président le sait, une volonté aujourd'hui de trouver une alternative à la non réalisation du parking Charles Gruet. Il pense que ses collègues se rappellent de ce dossier, lors des débats sur la réalisation de la ligne D du tram, où il a été

prévu trois parkings de substitution pour compenser les places de stationnement supprimées. Un parc va être réalisé sur Le Bouscat, un autre Barrière du Médoc, pour lequel il pense qu'on va choisir l'architecte dans quelques jours en commission d'appel d'offres, et un devait se réaliser Place Charles Gruet. Pour différentes raisons liées au Patrimoine, aux riverains et autres, il indique que celui de Charles Gruet n'a pas pu se réaliser, et il a donc été prévu, non pas dans le cadre véritablement de la compensation de ce troisième parking, d'essayer de trouver un autre espace un peu plus loin. Ils ont trouvé cet espace-là, et il signale qu'il y a eu une forme d'opposition des riverains, mais aujourd'hui ils arrivent à peu près à une position consensuelle et il y aura bientôt une nouvelle réunion de concertation qui sera décisionnelle. A été évoqué le bâtiment de la rue Thiac, qui est un bâtiment de grande qualité architecturale, pour y faire du logement, et il précise que la Ville de Bordeaux n'y est pas défavorable, le maire l'ayant dit à M. le Président. Par contre, il souligne qu'ils pourraient faire une belle opération mixte, avoir une requalification du bâtiment de la rue Thiac, rue Lebrun construire un logement neuf, et derrière, réaliser un parking qui pourra trouver d'abord les places règlementaires pour les différentes opérations qui vont se dérouler, puisque quel que soit le type de logement, il faudra des places de parking, du moins règlementairement. Il pense qu'on pourrait les réaliser dans ce parking à demi enterré avec un étage supplémentaire et un toit végétalisé et il croit qu'on arriverait à un accord avec les riverains, puis côté rue Lebrun, en même temps que ce logement en rez-de-chaussée, un espace mutualisé qui pourrait servir aux habitants du quartier. Il estime qu'on arriverait ainsi à répondre à l'ensemble des problématiques de logements, de logement social, de stationnement, et peut-être d'espaces communs au quartier. A partir de là, il faudra évidemment trouver les financements et il pense que c'est à Parcub, dans ce cas-là, d'essayer de montrer un projet équilibré.

M. GUICHARD indique que par rapport à la proposition de Mme FAORO, et à l'acte que M. le Président vient de leur présenter, même s'ils auraient préféré un gel des tarifs, les élus Communistes et Républicains prennent toujours acte des avancées, notamment dans le domaine social, et ils voteront donc cette délibération.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer qu'ils sont allés de la loi au cirque, en passant par le logement d'urgence, et il remercie ses collègues pour ce Conseil complet avant de lever la séance à 11h45.

La Secrétaire de séance

Mme BOST